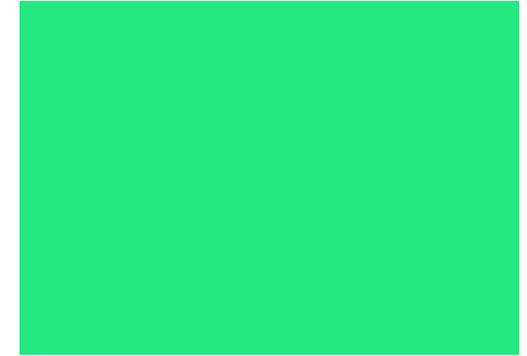


PROJET AGRIVOLTAÏQUE.

Heippes – Rambluzin-et-
Benoite-Vaux

Comité de projet du 22 mai 2025



Sommaire

01

Les parties

02

Objectifs du projet

03

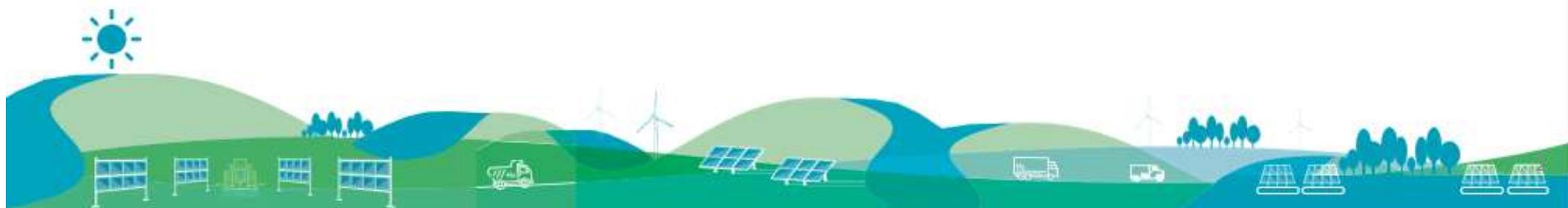
Caractéristiques et chiffres clés

04

Impacts environnementaux et paysagers

05

Enjeux socio-économiques



ACTIVITÉ AGRICOLE CONCERNÉE PAR LE PROJET

Exploitations concernées

Deux structures sont concernées par le projet agrivoltaïque : une SCEA spécialisée en grandes cultures et une Exploitation Individuelle orientée en bovin allaitant. Une forte collaboration existe en les deux entités.

Présentation de l'exploitation SCEA JACRIS

Informations générales :

Historique

Installation en 1993 en double actif sur 40 ha
Puis agrandissement de la structure en 1997 sur 147 ha grâce à la reprise de la structure familiale suite au départ à la retraite de son père avec une installation 100% agriculture

Siège : Heippes

Âge : 58 ans

OTEX : grandes cultures

ETP : 1

Moyens de production :

SAU : 148 ha

Parcellaire : ilot principal à cheval sur Heippes et Rambluzin-et-Benoite-Vaux ; parcelles isolées à Ippécourt et Vaubecourt

Assolements : rotation céréales et oléo-protéagineux (colza, blé, orge, tournesol) avec cultures fourragères (luzerne)

Démarches qualité : conversion en AB à partir de 2017 (= solution pour mieux valoriser terres à faible potentiel). En 2024, 90 ha convertis, mais conjoncture défavorable donc freine la conversion

Rendements : 65-70 q/ha en blé conventionnel et 30 q/ha en blé AB (mais très fluctuant : par exemple seulement 7 q/ha en blé AB en 2024)

Caractéristiques du sol : argilo-calcaire plus ou moins superficiel et sol de marne (terres blanches à faible potentiel)

Drainage : en partie sur 2 parcelles mais date d'il y a environ 40 ans

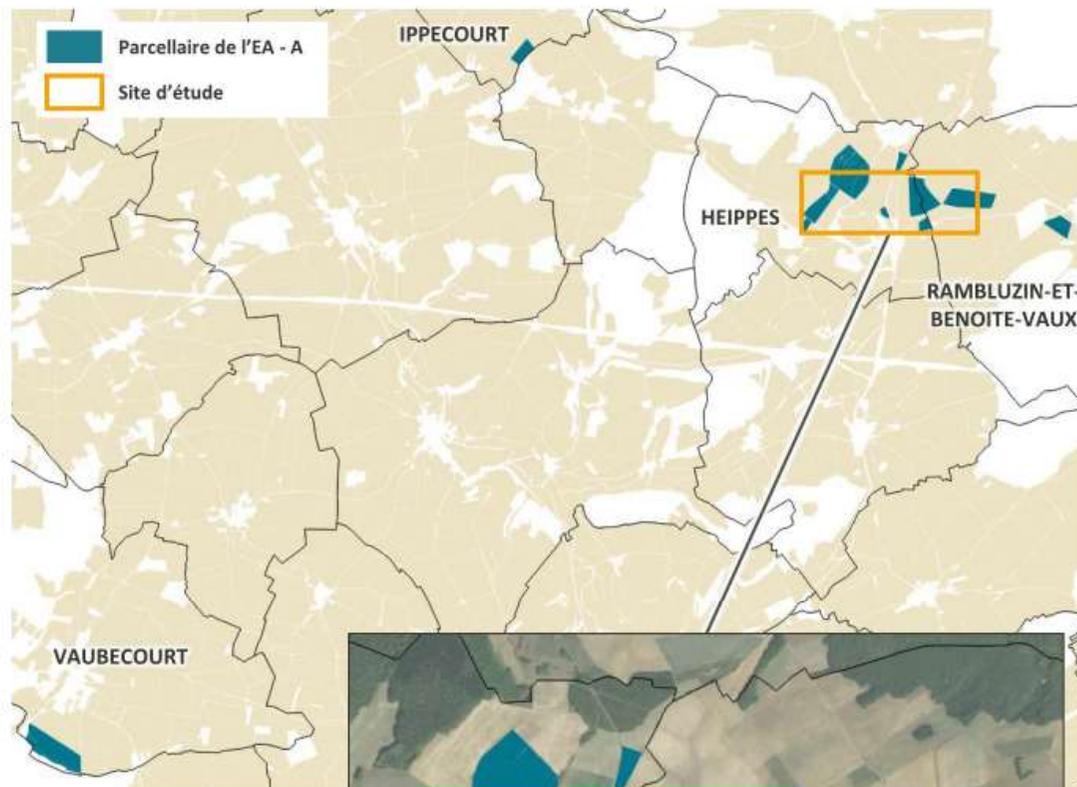
Bâtiments : stabulation et stockage à la sortie Est du bourg de Heippes

Matériel : en propre (sauf moissonneuse partagée), dimensions → fauche 5,50 m, semoir 7 m et 4 m, moissonneuse 9 m, pulvérisateur 36 m

Projets d'exploitation : poursuivre la conversion en AB si conjoncture favorable

Atelier COP :

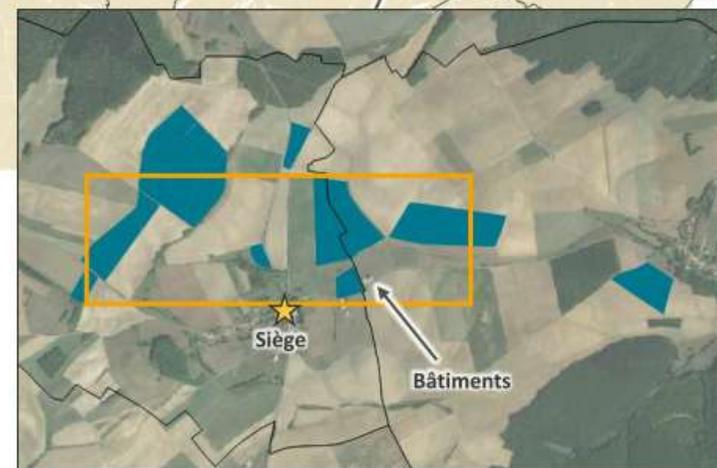
Commercialisation : groupe SOUFFLET
(Silo à Courcelles-sur-Aire)



Parcellaire exploitation

Source : PAC 2024

0 1 km



0 100 m

Assolements exploitation A en 2024

Source : PAC 2024

ACTIVITÉ AGRICOLE CONCERNÉE PAR LE PROJET

Exploitations concernées

Deux structures sont concernées par le projet agrivoltaïque : une SCEA spécialisée en grandes cultures et une Exploitation Individuelle orientée en bovin allaitant. Une forte collaboration existe en les deux entités.

Présentation de l'exploitation individuelle de Madame TRAILIN

Informations générales :

Historique

Installation en 1996 sur 40 ha

Siège : Heippes

Âge : 58 ans

OTEX : bovin allaitant

ETP : 1

Moyens de production :

SAU : 47 ha

Parcellaire : un premier îlot à cheval sur Heippes et Rambluzin-et-Benoite-Vaux ; un second îlot sur la commune de Landrecourt-Lempire

Assolements : prairie permanente

Atelier BV :

Type : naisseur broutards et engraissement de génisses

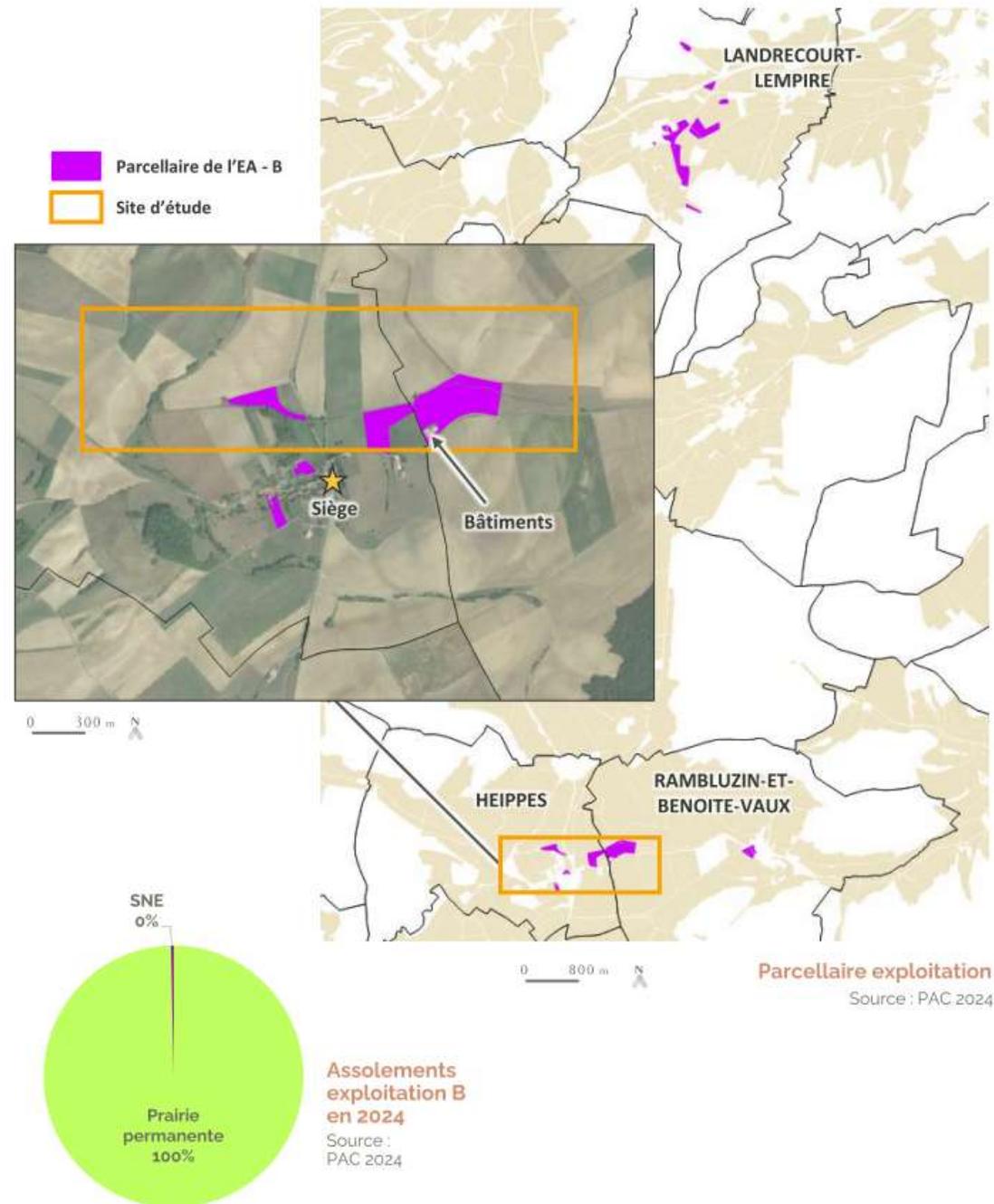
Race : Charolaise

Cheptel : 73 têtes dont 25-30 vaches-mères + broutards et génisses à l'engraissement

Surface dédiée au cheptel : 100% de la SAU de l'exploitation (47 ha de prairie) + 10-15 ha de luzerne sur l'exploitation A

Fonctionnement : animaux en plein air d'avril à novembre ; pâturage tournant entre les différents parcs mais non dynamiques ; broutards vendus à 8-9 mois et génisses engraisées pendant 2-3 ans

Alimentation : autosuffisance alimentaires (herbe EA B et fourrage EA A), pas d'achat d'aliments complémentaires



QUI SOMMES-NOUS ?

DESTREN ENERGIES : Co-entreprise entre Vent d'Est et Renner Energies

DESTREN ENERGIES est une entité créée par les sociétés Vent d'Est et Renner Energies qui souhaitent mettre en commun leurs compétences pour mener ce projet.

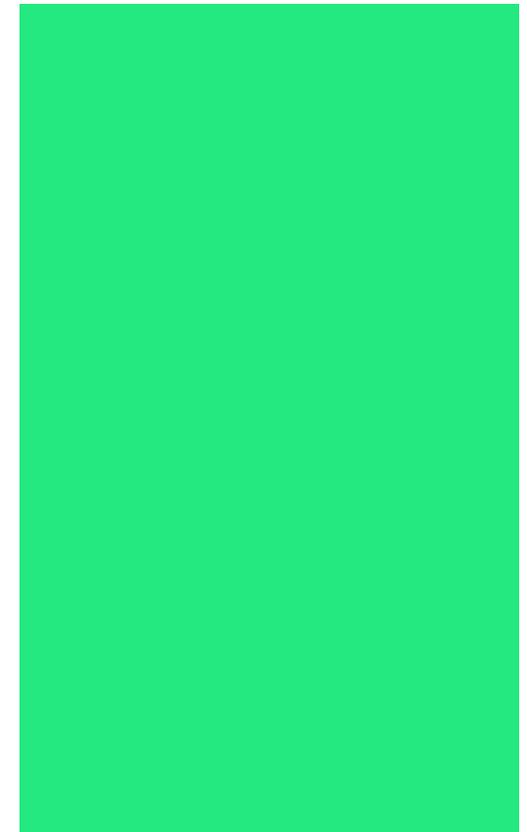
À la charge du développement, Vent d'Est, acteur local dans les énergies renouvelables depuis 2005, réunit une vingtaine de collaborateurs pour concevoir, développer et valoriser le potentiel énergétique du territoire.



Figure 46 : Bergeronnette printanière
(ECR Environnement – Photo prise sur site, juin 2024)



Figure 47 : Hibou moyen-duc
(ECR Environnement – Photo prise sur site, juillet 2024)





OBJECTIFS DU PROJET.

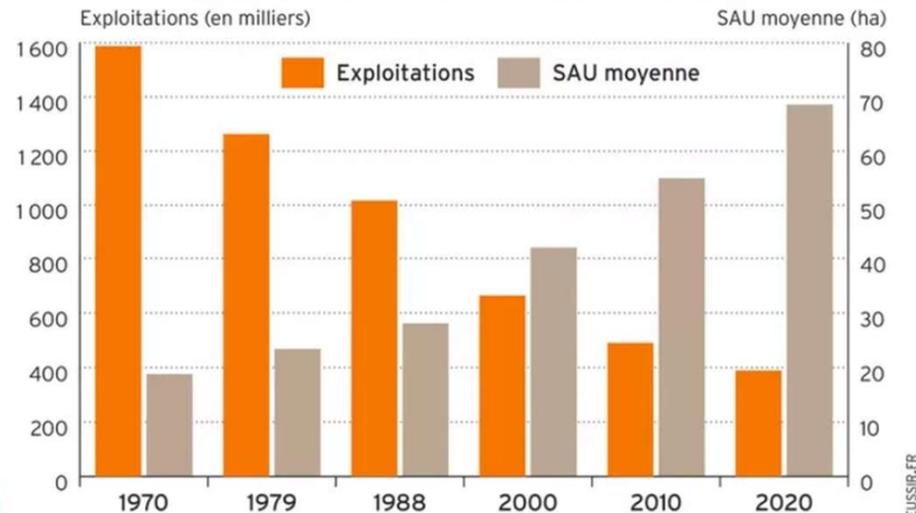


LES OBJECTIFS

De la filière agricole

L'objectif essentiel d'un développement agricole durable est d'assurer un accroissement soutenu de la production alimentaire et d'améliorer la sécurité alimentaire.

La baisse du nombre d'exploitations et la hausse des surfaces se poursuit en France



Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



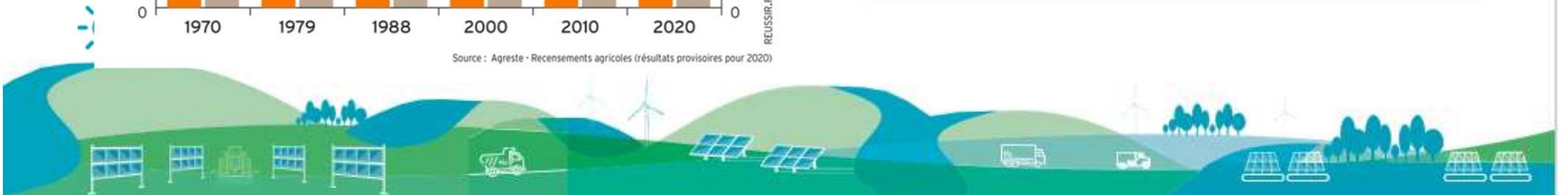
Renouveler 50 % des exploitations agricoles dans 10 ans



Pérenniser les entreprises qui nous nourrissent



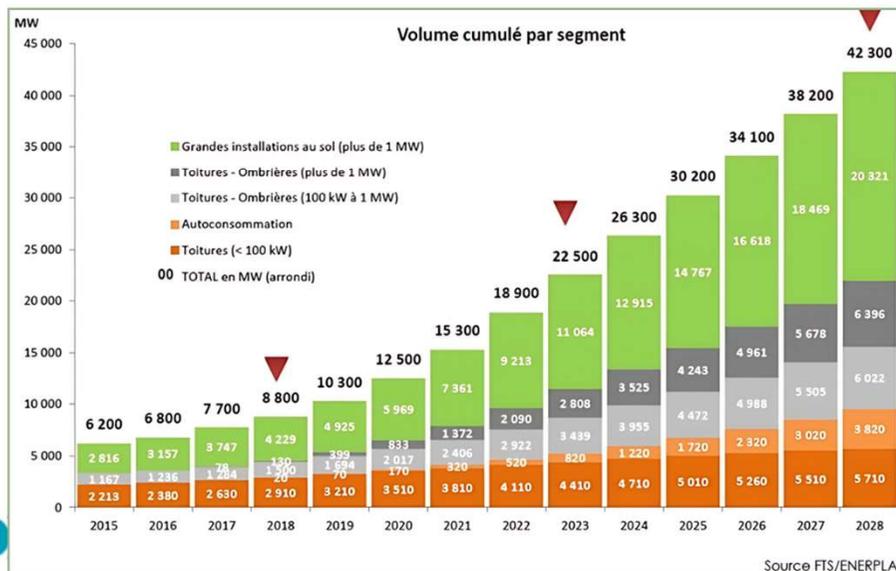
Assurer une production agricole en quantité et qualité



LES OBJECTIFS

De la filière solaire

Dans le cadre de la version 2019 – 2028, les objectifs des capacités installées concernant le photovoltaïque sont élevés.



Indépendance et sécurité
d'approvisionnement énergétique



Atteindre les objectifs de
décarbonation de notre énergie



Accélérer la transition énergétique





Défini dans la loi 2023-175
du 10 mars 2023

Comme « une installation qui apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants, en garantissant à un agriculteur actif une production agricole significative et un revenu durable en étant issu :

- L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La protection contre les aléas ;
- L'amélioration du bien-être animal.

Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

Ce que cela implique dans notre méthodologie de travail :



Période de préféabilité environnementale, technique, financière et agricole avant tout engagement foncier.



Co-construction du projet agrivoltaïque avec l'agriculteur tout au long du développement.



La production première de la parcelle reste agricole. La production d'énergie est secondaire.



Un projet en collaboration avec les exploitants

Pourquoi un projet agrivoltaïque est pertinent sur ces exploitations, parmi plus de 2 000 autres en Meuse ?



Enjeux actuels

Les exploitants font face à des difficultés sur ces parcelles :

- Certaines parcelles se placent sur une colline qui peut rendre la mécanisation compliquée, induit du ruissèlement et de l'érosion ;
- Plafonnement des rendements malgré la qualité des pratiques ;
- Les aléas climatiques rendent difficile une vision sur le moyen terme quant à l'assolement.

Objectifs

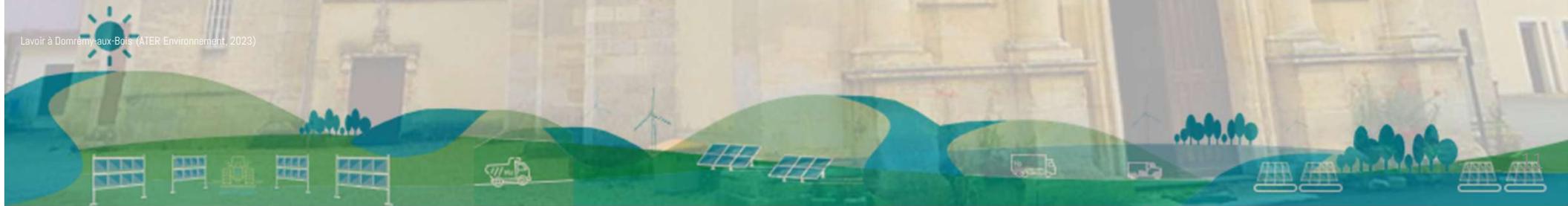
L'objectif pour l'exploitation SCEA Jacris est d'améliorer la résilience de ses cultures, de stabiliser ses rendements et d'aménager la ZB7 pour limiter les effets de ruissèlement et d'érosion. Les revenus liés à ce projet permettront le passage de toutes les parcelles en bio.

L'objectif pour l'exploitation de Madame TRAILIN est un maintien de l'élevage sur ses parcelles.



CARACTERISTIQUES ET CHIFFRES CLES.

Lavoir à Domrémy-aux-Bois (ATER Environnement, 2023)



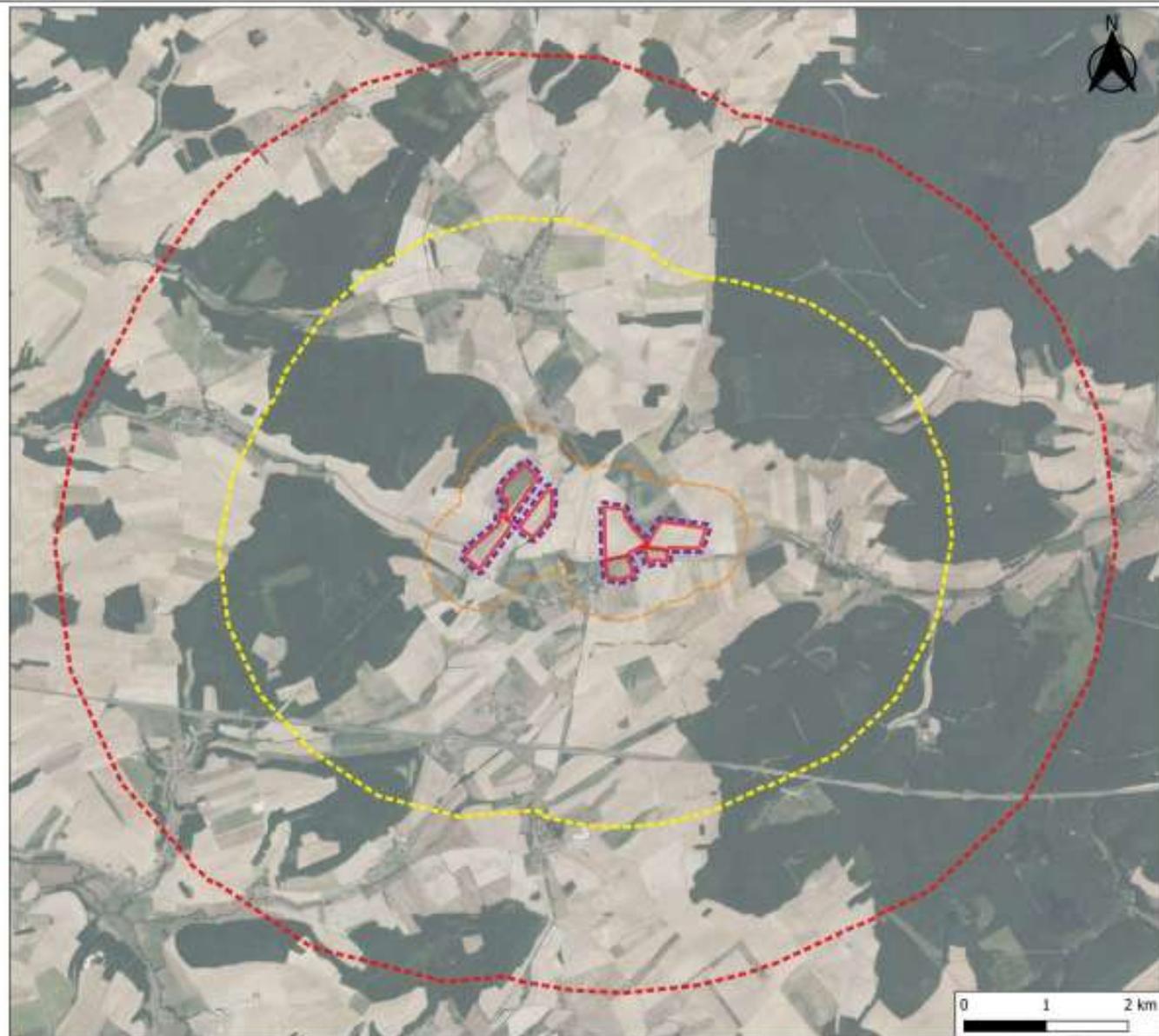
LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE

DESTREN
ENERGIES

Projet agrivoltaïque de HEIPPES (55)

Aires d'étude

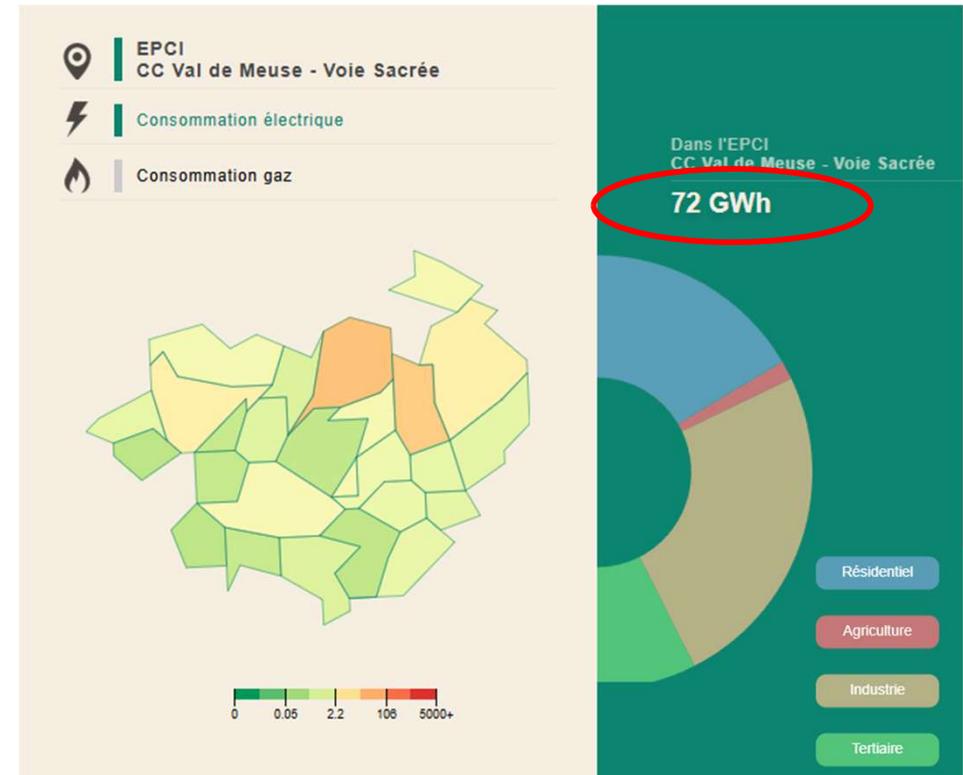
-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude périphérique
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Aire d'étude étendue



Réalisation: ECR Environnement, 2024
Fond cartographique: BDOrtho IGN

CHIFFRES CLES DU PROJET

Combien de contreparties ?	Deux propriétaires/exploitants
Combien d'hectares de zone d'étude ?	Environ 57 hectares étudiés
Actuellement, combien de MW pourrait représenter ce projet ?	25 MWc estimés actuellement de puissance installée
Combien pourrait produire ce parc ?	Avec cette puissance estimée, le parc pourrait produire environ 27 GWh/an
Combien investit Destren Energies sur ce projet en phase de développement ?	Entre 200 000 et 250 000€ d'investissements jusqu'à l'obtention d'un permis de construire.

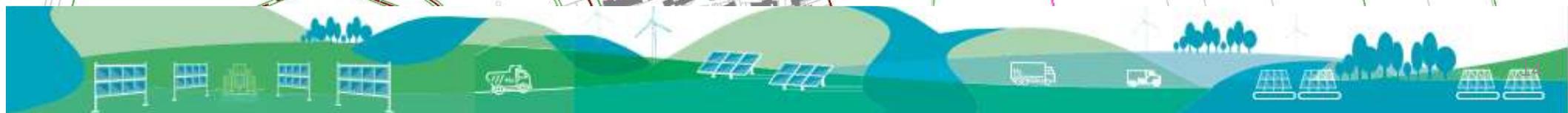
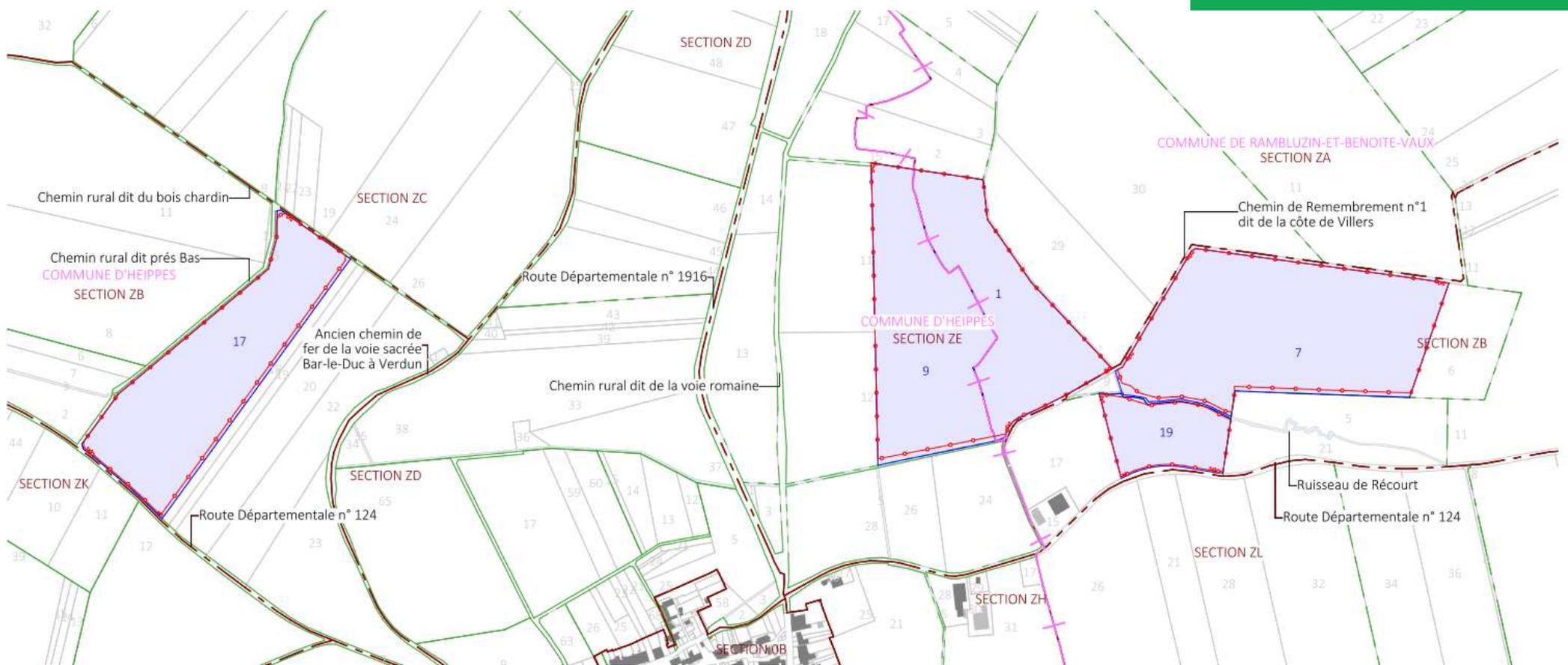


Environ 37% de la consommation d'électricité de la CC du Val de Meuse – Voie Sacrée en 2022

Source : <https://www.agenceore.fr/datavisualisation/consommations-locales-energie>

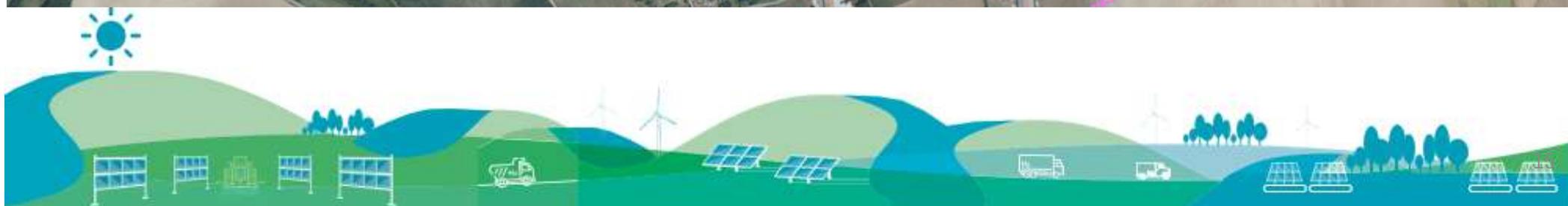


PLAN PARCELLAIRE ET RÉFÉRENCES CADASTRALES



CHEMINS D'ACCES AU PROJET

- Ces chemins sont **existants** et seront **remis en état** après les travaux de construction et démantèlement.
- Ils seront **maintenus carrossables** pour garantir l'accès des secours en cas de besoin.
- Ces actions seront entièrement financées par le propriétaire photovoltaïque



TECHNOLOGIE ET PRODUCTION ENVISAGEES



12 mètres
de largeur de travail agricole



25 MWc
de puissance installée



27 GWh
générés par an

Trackers solaires

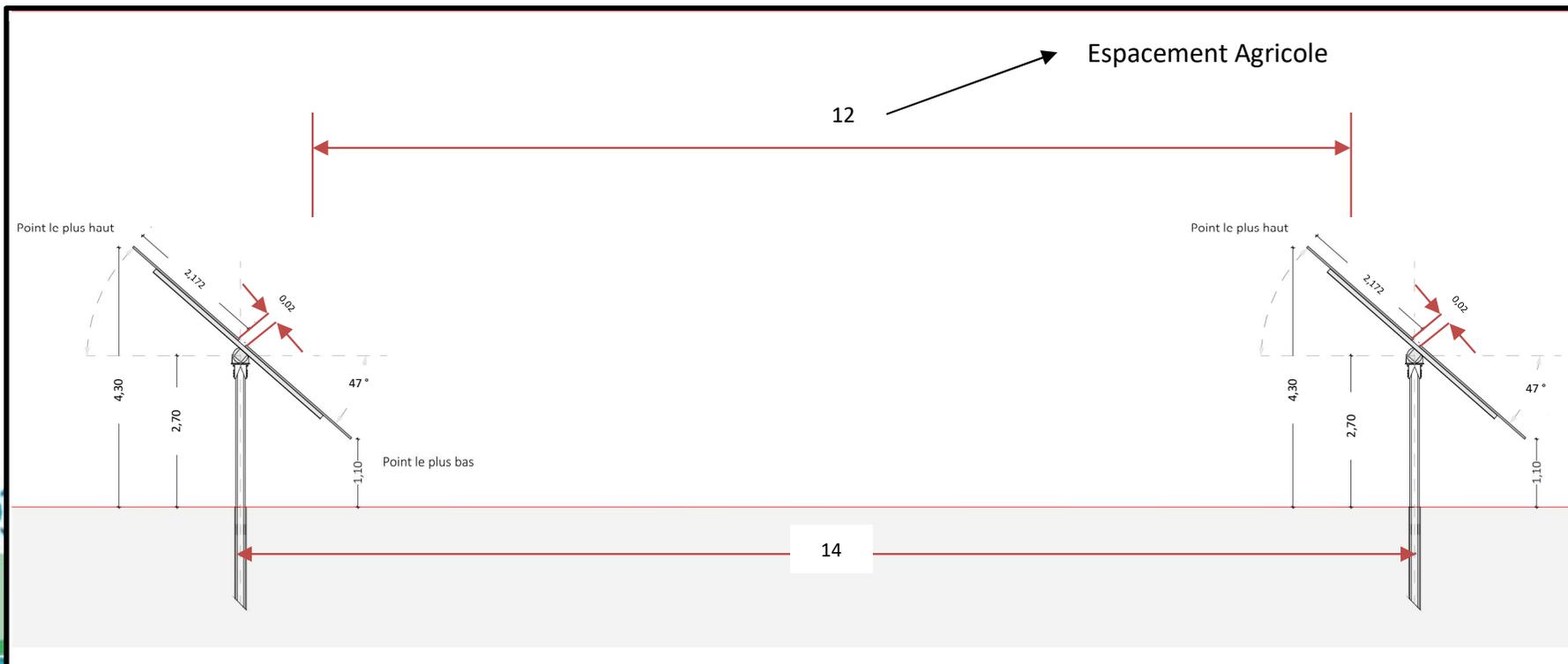


LES TRACKERS



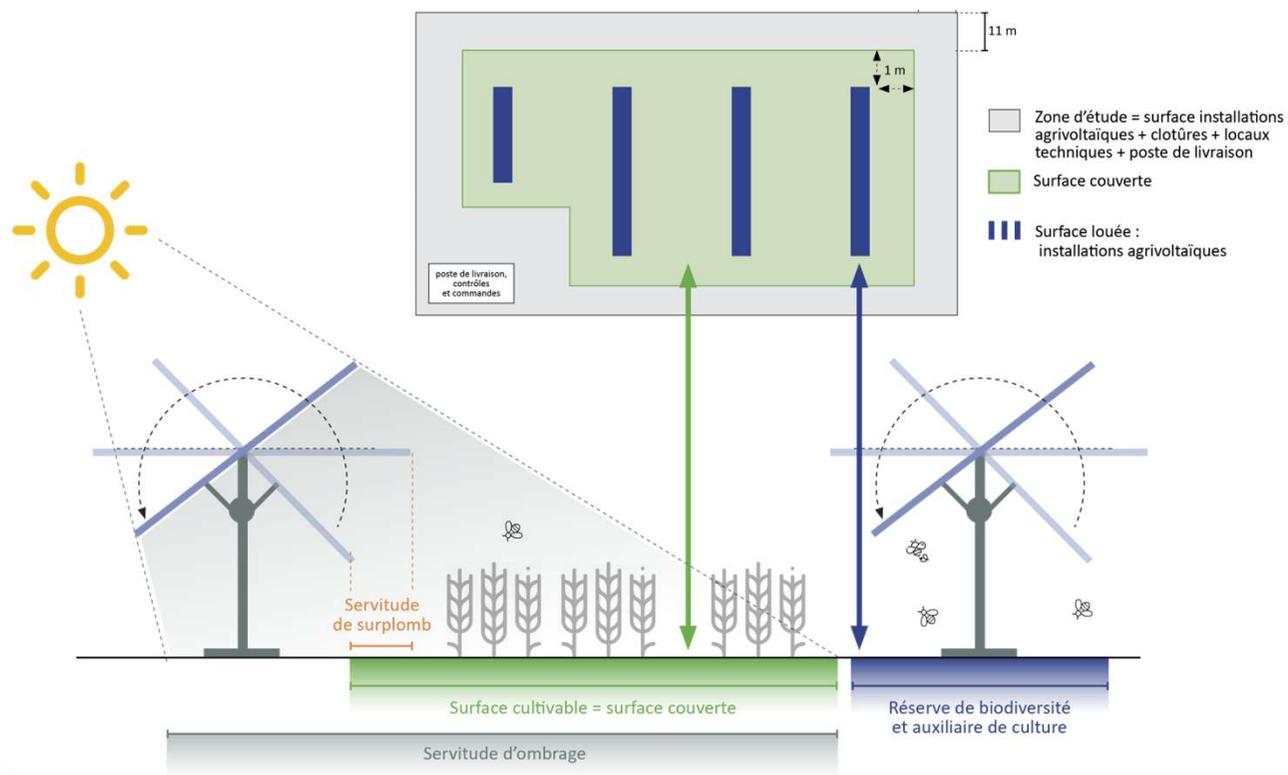
- 14 m de largeur utile (entre le centre des pieux).
- Hauteur sous panneaux : 1,10 m – 2,70 m.
- Inclinaison : +/- 41%.
- Pieux battus.

Les trackers solaires sont plus performants parce qu'ils sont équipés d'un organe mécanique avec une fonction qui permet au panneau de suivre le déplacement du soleil. Ils produisent ainsi de l'énergie avec un rendement optimal tout au long de la journée. Ils apportent un ombrage plus important et sont plus larges. Cependant, l'exploitant pourra modifier l'orientation des trackers selon les besoins, jusqu'à 100 h par an.

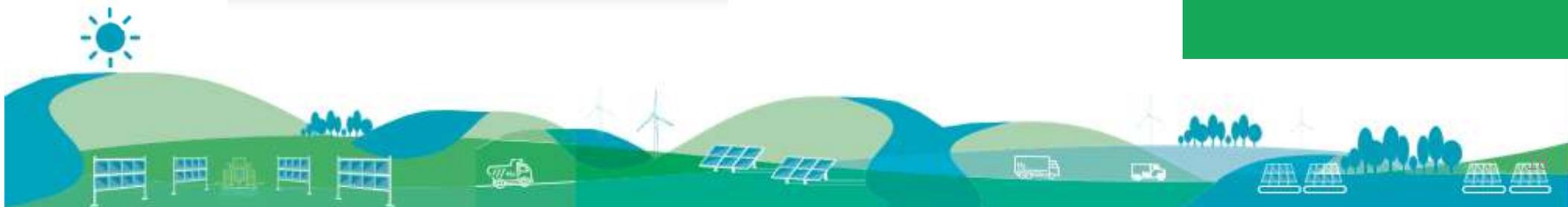


NOTRE MODELE JURIDIQUE

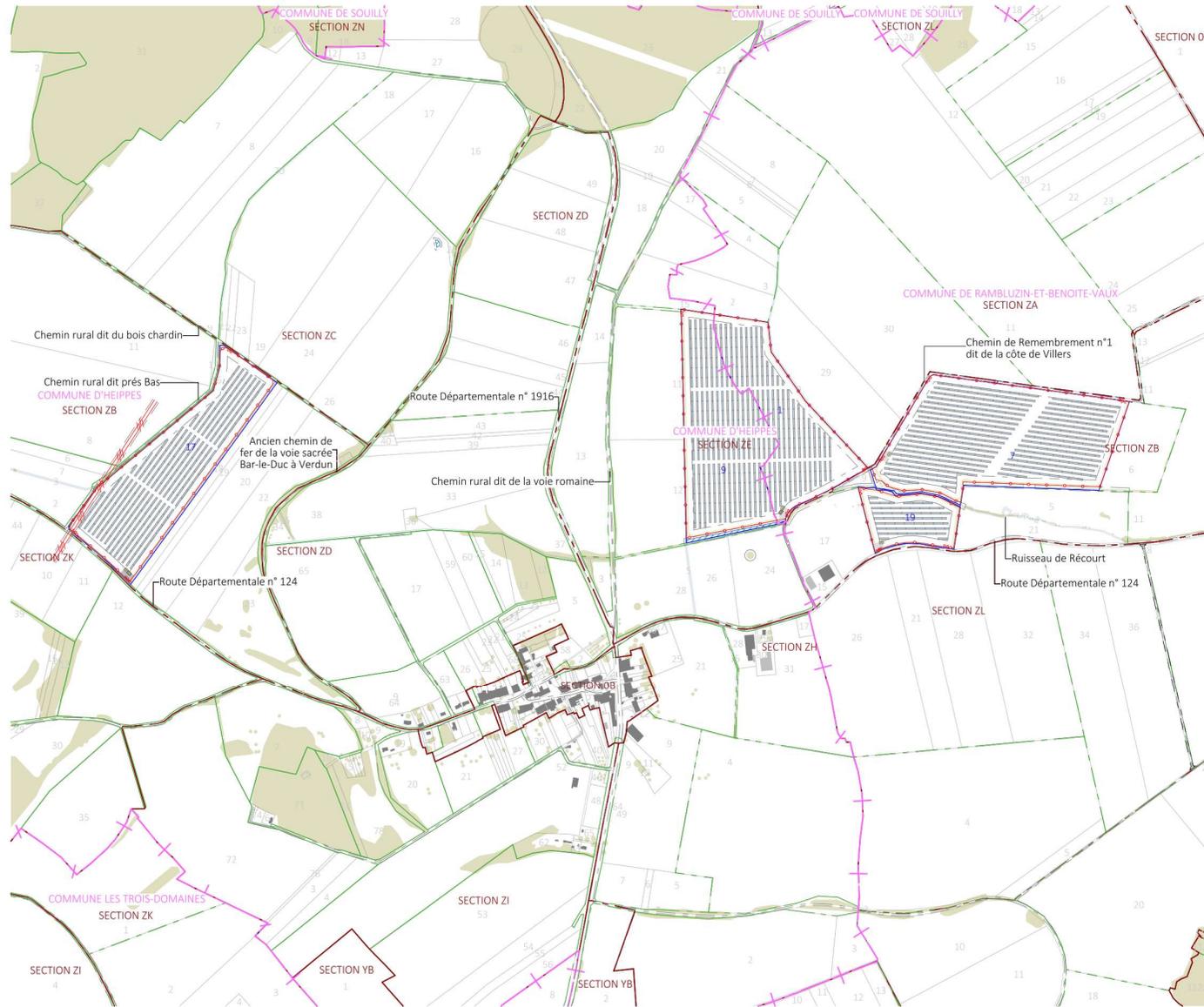
Permettant de conserver le bail rural :



- Découpage cadastral,
- Bail emphytéotique uniquement sur les bandes d'emprise, locaux techniques et clôture,
- Conservation du bail rural sur les espaces cultivés.
- Ou Bail en volume



PLAN D'IMPLANTATION ACTUEL



- Aménagements pour travail agricole,
- Evitement des zones humides,
- Evitement des fortes pentes,
- Respect des recommandations SDIS55





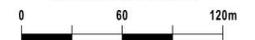
PROJET DE PARC
AGRIVOLTAÏQUE DE JACRIS
COMMUNE DE HEIPPES (55)

PLAN DE MASSE PROJET
VUE AÉRIENNE
- Zone Ouest -

Légende

-  Clôture du projet
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Pistes légères
-  Pistes lourdes
-  Poste de livraison
-  Postes de transformation
-  Structures photovoltaïques
-  Limite communes
-  Citerne

Echelle 1/3000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

DESTREN
ENERGIES

Adresse de Correspondance :
VENT D'EST
3 Place du Général de Gaulle 88000 EPINAL

PROJET DE PARC
AGRIVOLTAÏQUE DE JACRIS
COMMUNE DE HEIPPES (55)

PLAN DE MASSE PROJET
VUE AERIENNE
- Zone Est -

Légende

-  Clôture du projet
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Pistes légères
-  Pistes lourdes
-  Poste de livraison
-  Postes de transformation
-  Structures photovoltaïques
-  Limite communes
-  Citerne

Echelle 1/4000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

DESTREN
ENERGIES

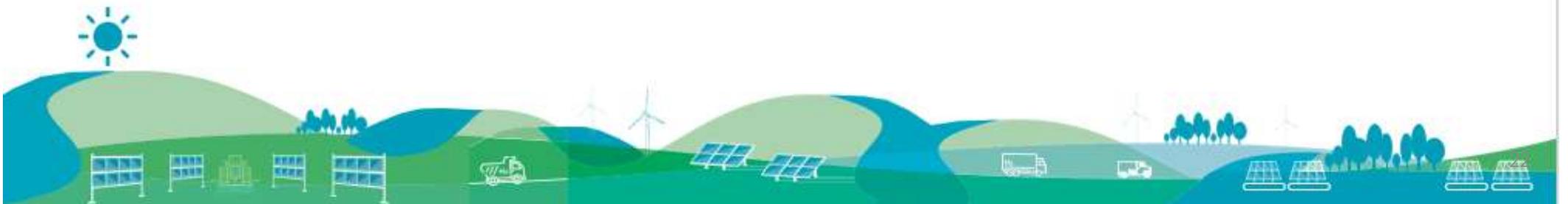
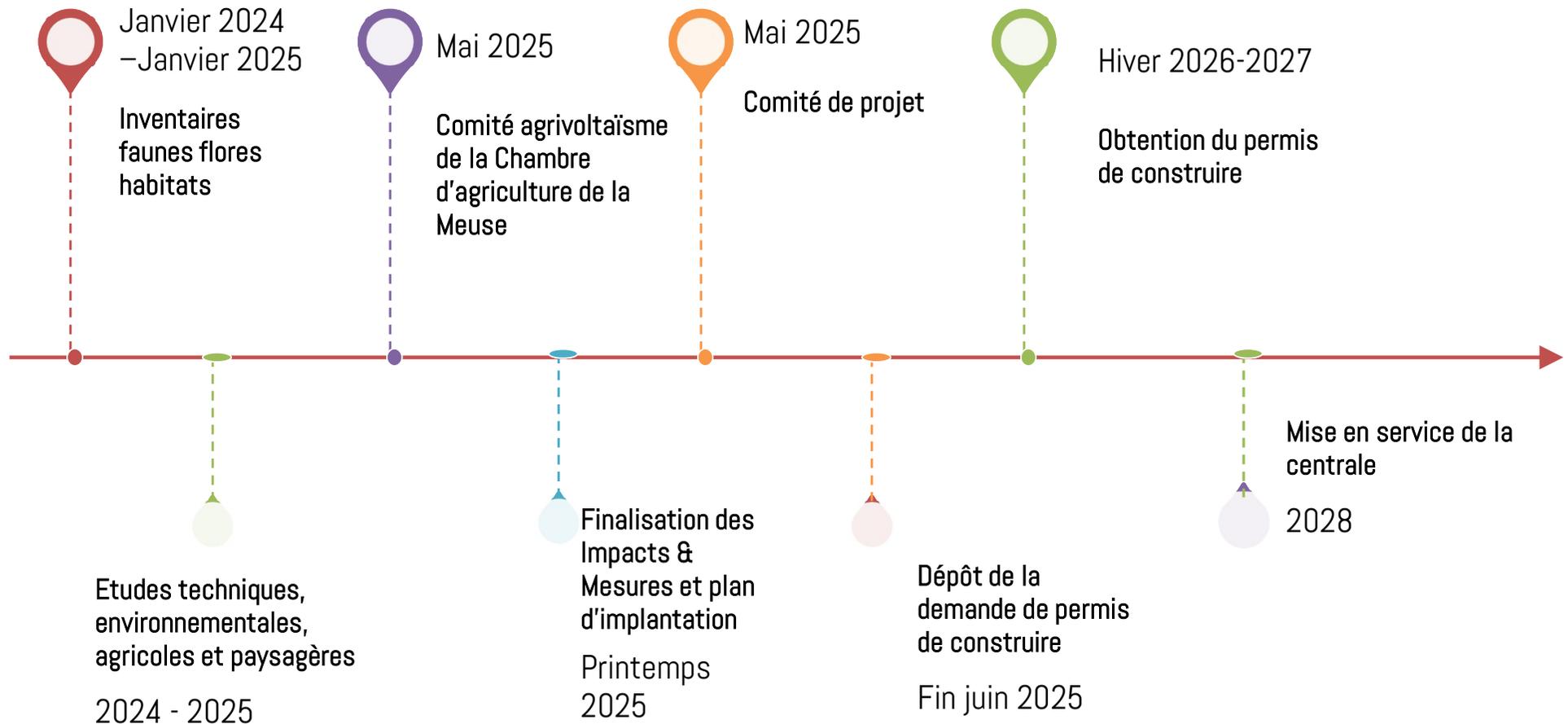
Adresse de Correspondance :
VENT D'EST
3 Place du Général de Gaulle 88000 EPINAL



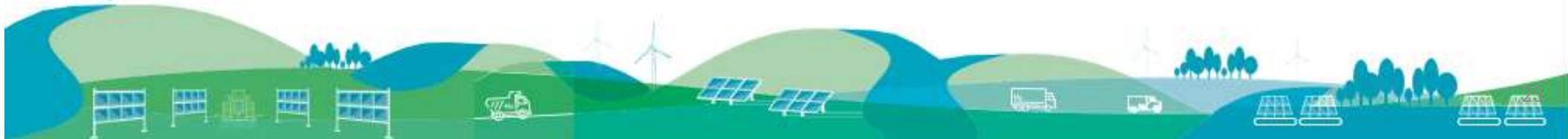
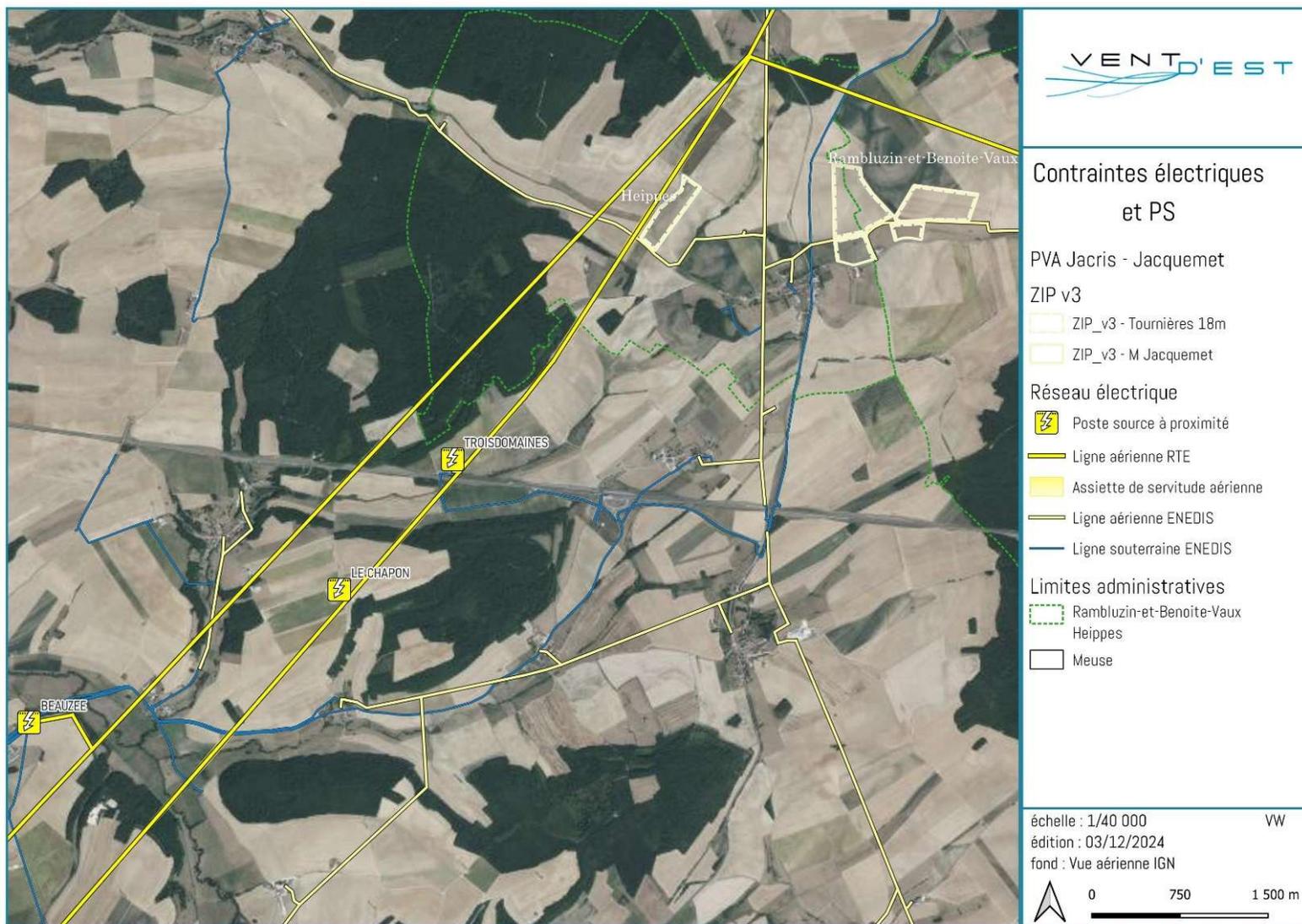
CALENDRIER DU PROJET

De la signature du foncier à la mise en service

:



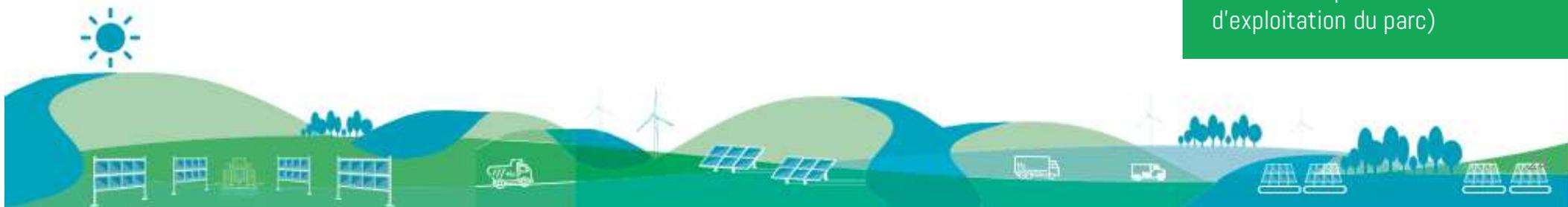
LES OPTIONS DE RACCORDEMENT



COUT PRÉVISIONNEL ESTIME DU PROJET

	Typologie des coûts d'investissements initiaux	Montant <u>estimatif</u> (k€ H.T.)
	Développement	250
	Mesures « Eviter, Réduire, Compenser », compensation agricole et mesures d'accompagnement	150
	Construction	12 400
	Raccordement	3 265
	Démantèlement & remise en état	700
Total		16 800

(Ne comprend pas les charges d'exploitation récurrentes pendant la durée d'exploitation du parc)

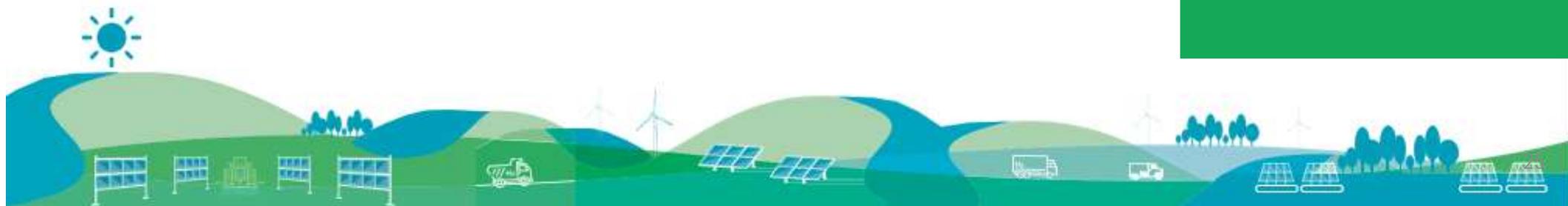


L'URBANISME

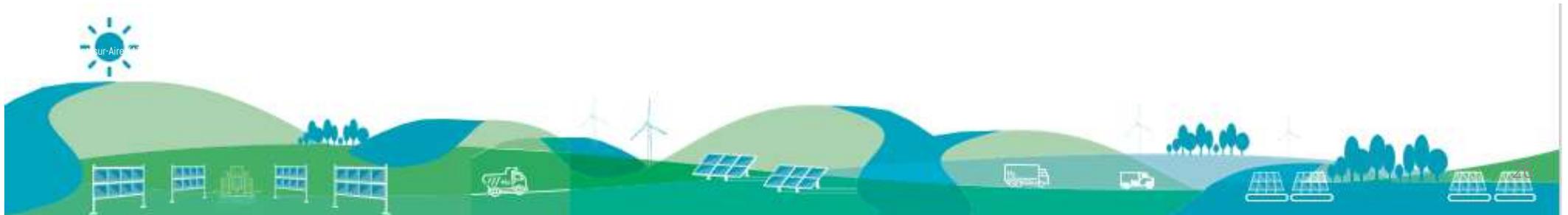
Les communes sont concernées par des **cartes communales** qui permettent ce projet.

Les communes font partie du périmètre du **SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)** du Verdunois.

Toutefois, depuis l'arrêt du périmètre par le Préfet, aucun projet de SCOT n'a été approuvé.



IMPACTS POTENTIELS ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS



Les enjeux Environnementaux

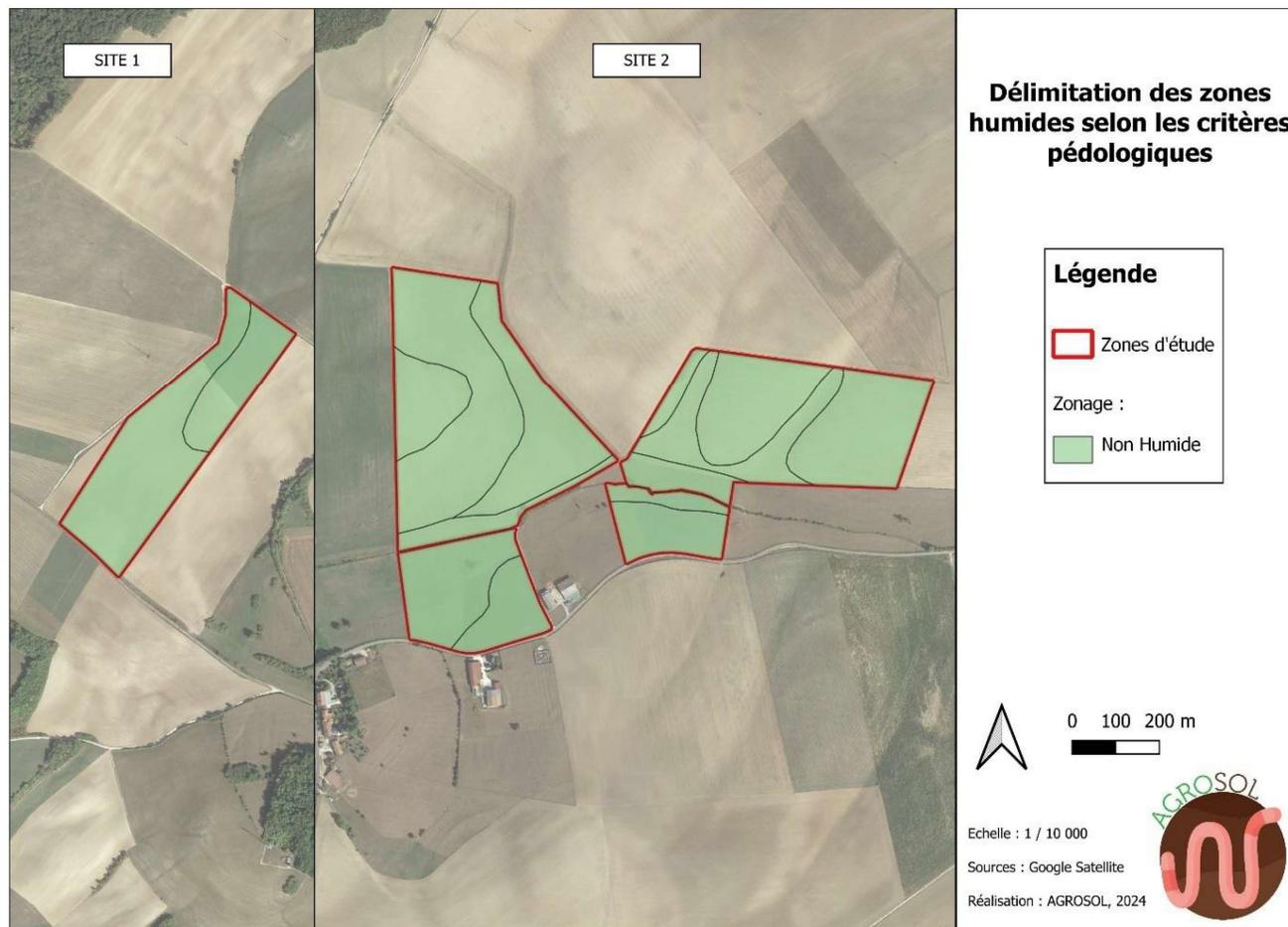
Pris en compte



Zones humides



Conformément aux critères pédologiques décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008, modifié en 2009, aucun sol de la zone d'étude n'est caractéristique d'un sol de zone humide.



Carte 7 : Délimitation des zones humides selon les critères pédologiques

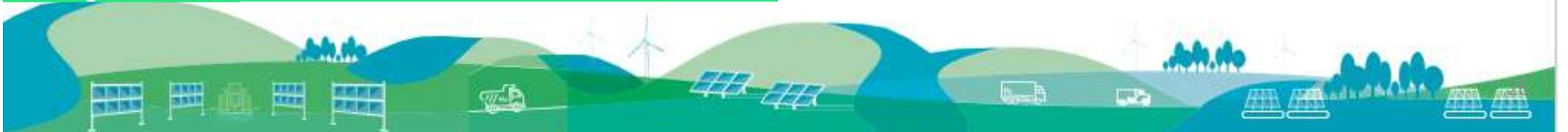
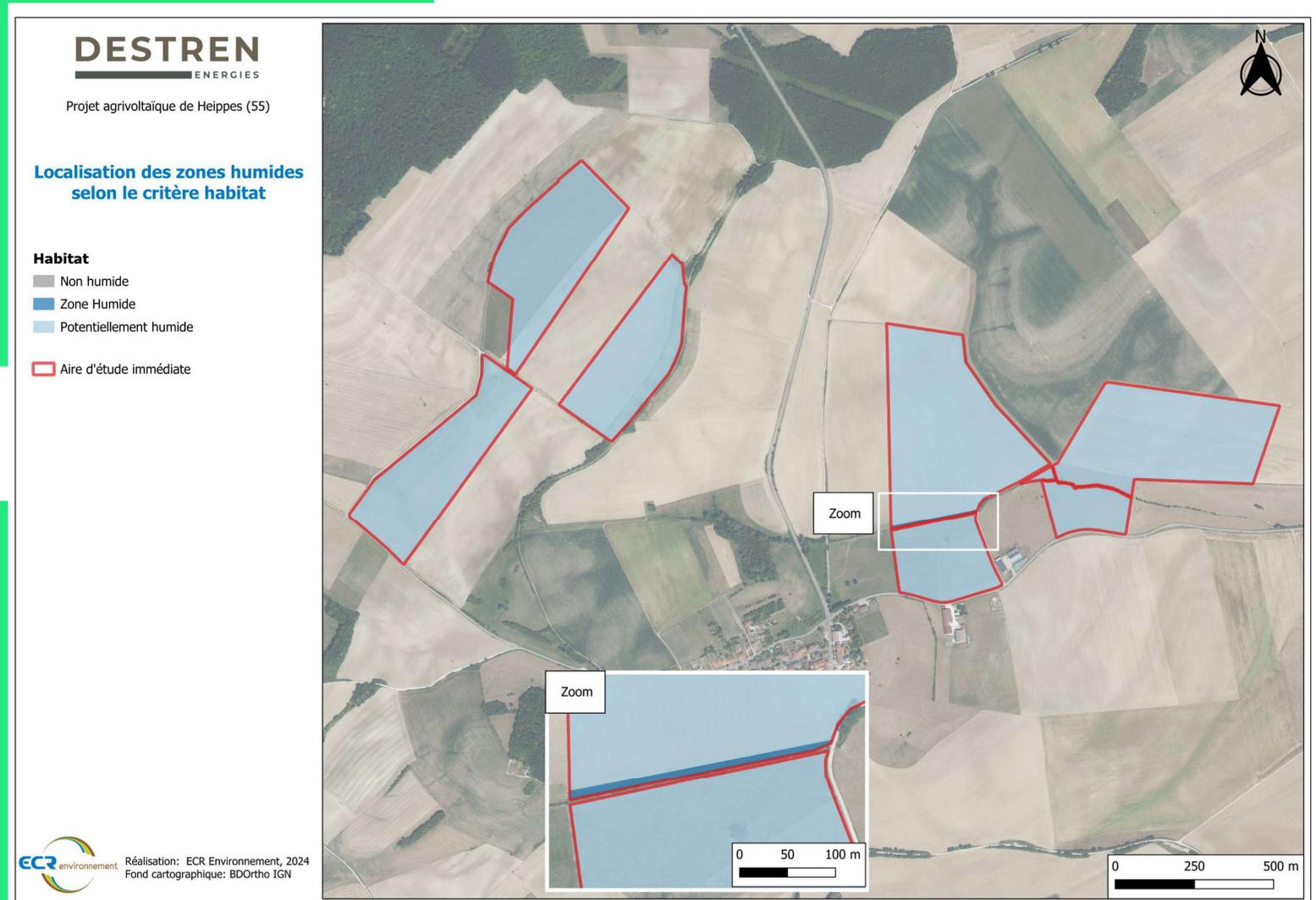


Les enjeux Environnementaux

Pris en compte



Zones humides



Les enjeux Environnementaux

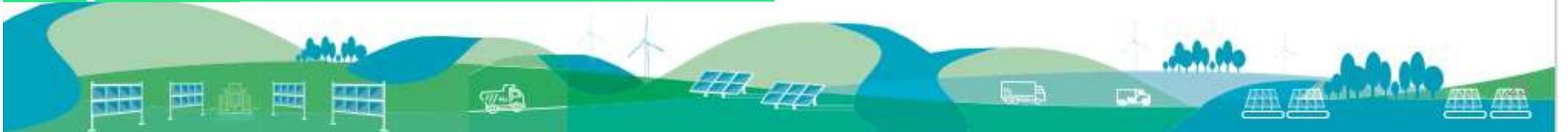
Pris en compte



Recensement



Figure 23 : ZNIEFF présente dans l'aire d'étude étendue

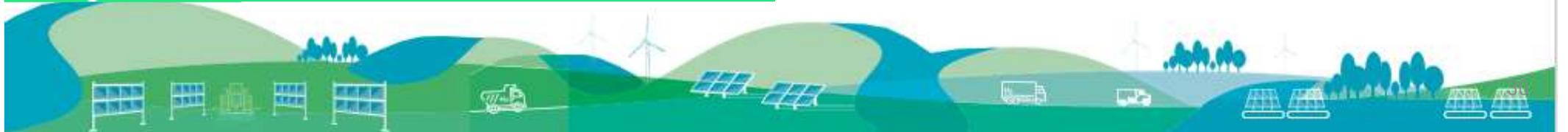
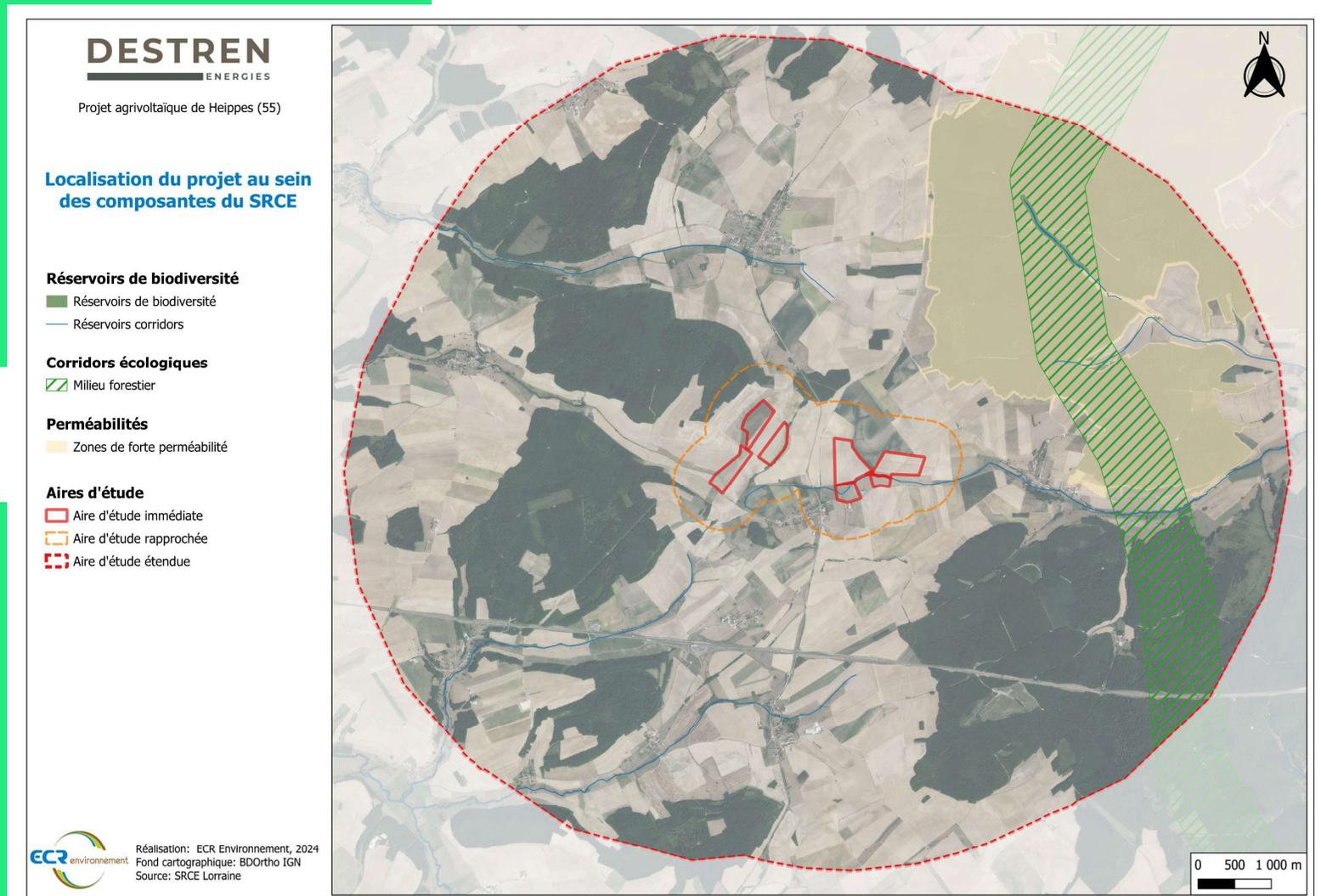


Les enjeux Environnementaux

Pris en compte



Recensement



Les enjeux Environnementaux

Pris en compte

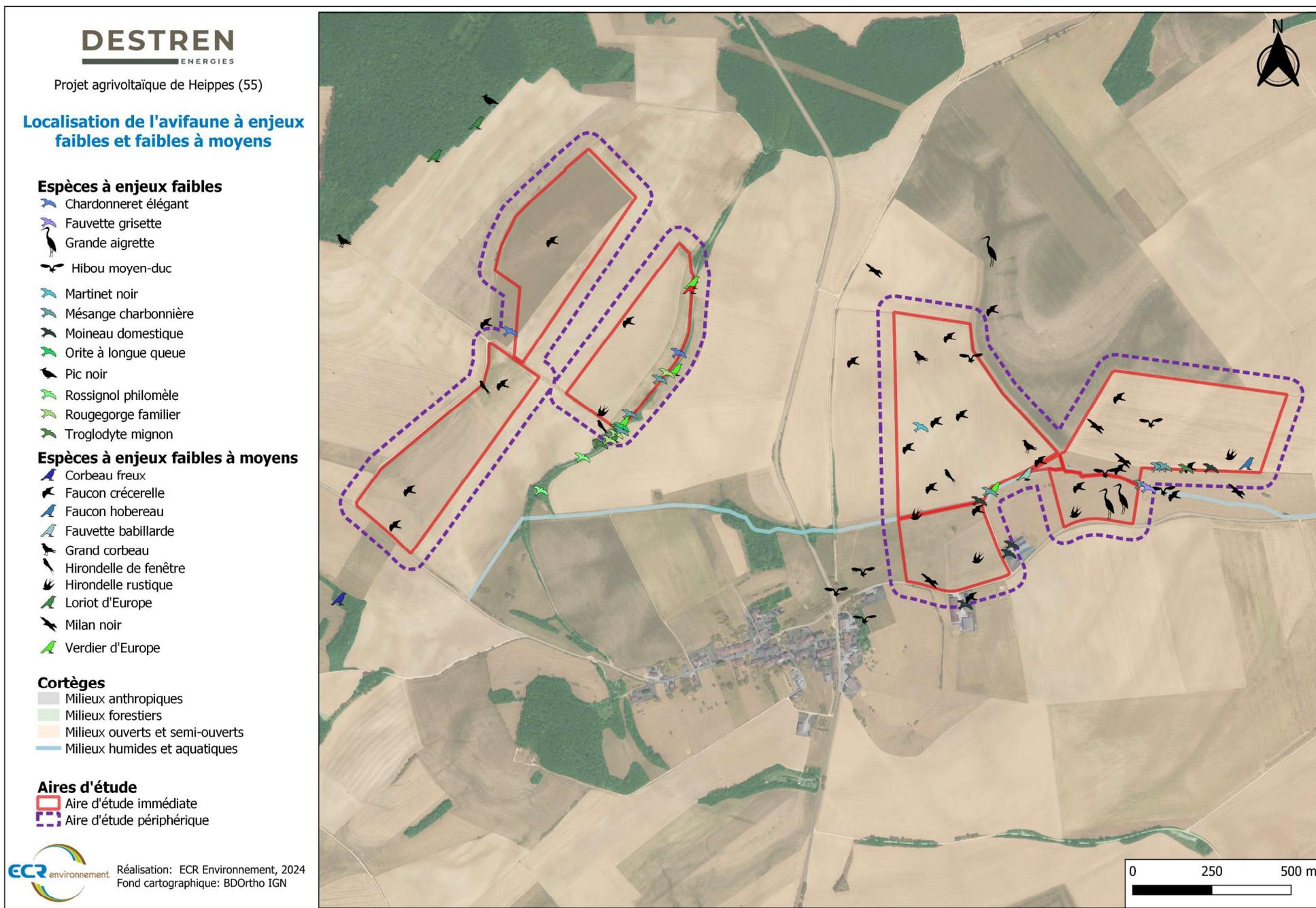


Figure 49 : Localisation de l'avifaune à enjeux faibles et faibles à moyens

Les enjeux Environnementaux

Pris en compte

DESTREN
ENERGIES

Projet agrivoltaïque de Heippes (55)

Localisation de l'avifaune à enjeux moyens, moyens à forts et forts

Espèces à enjeux moyens

-  Alouette des champs
-  Bergeronnette printanière
-  Bruant des roseaux
-  Grue cendrée
-  Pipit des arbres
-  Tarier pâtre
-  Vanneau huppé
-  Milan royal

Espèces à enjeux moyens à forts

-  Bruant jaune
-  Bruant proyer
-  Caille des blés
-  Linotte mélodieuse
-  Moineau friquet
-  Oedicnème criard
-  Perdrix grise
-  Pie-grièche écorcheur
-  Pipit farlouse

Espèces à enjeux forts

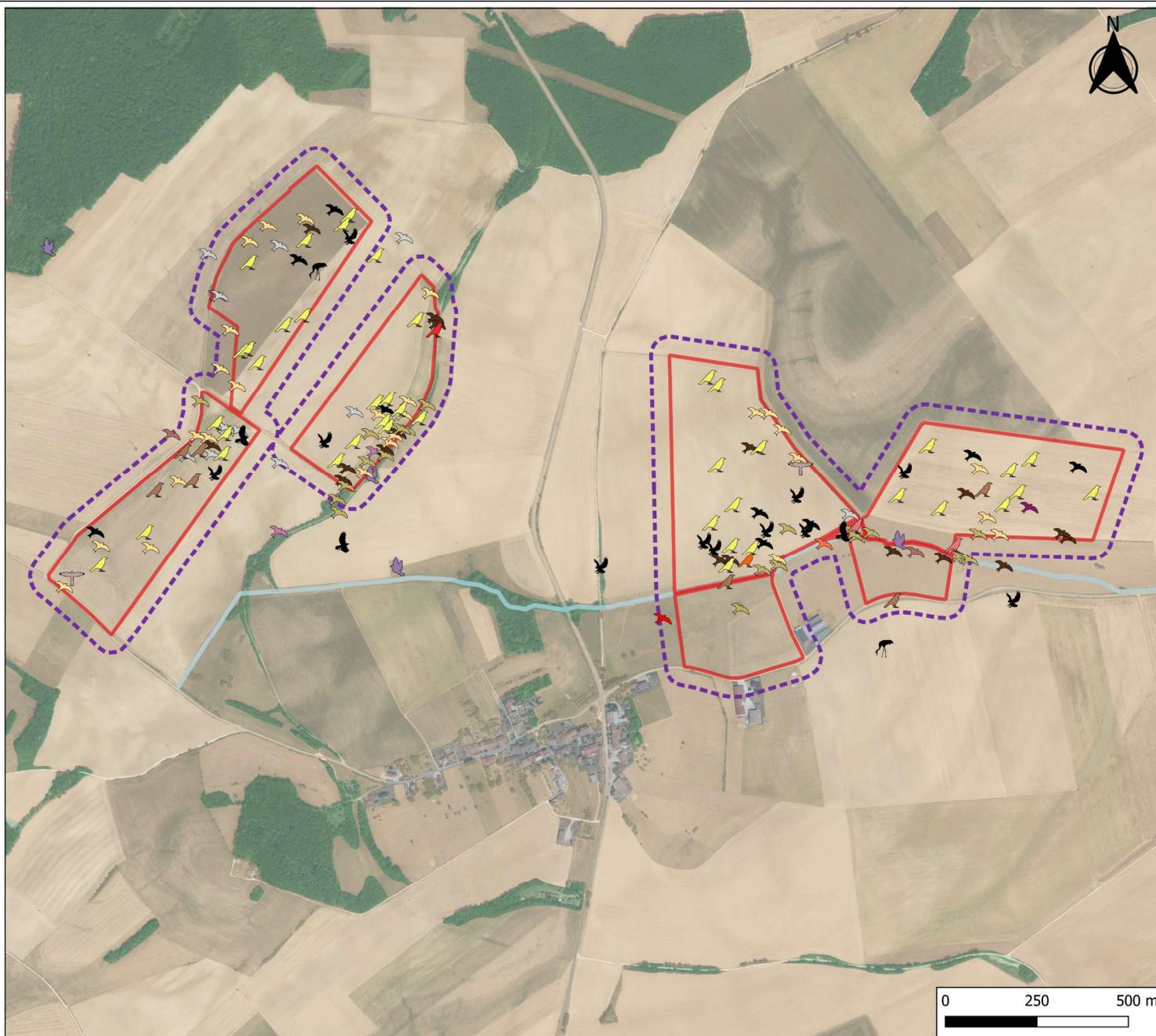
-  Tourterelle des bois
-  Busard cendré
-  Busard Saint-Martin

Cortèges

-  Milieux anthropiques
-  Milieux forestiers
-  Milieux ouverts et semi-ouverts
-  Milieux humides et aquatiques

Aires d'étude

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude périphérique



Les enjeux Environnementaux

Pris en compte

DESTREN
ENERGIES

Projet agrivoltaïque de Heippes (55)

Localisation de l'espèce de mammifère à enjeux

Espèce à enjeux faibles

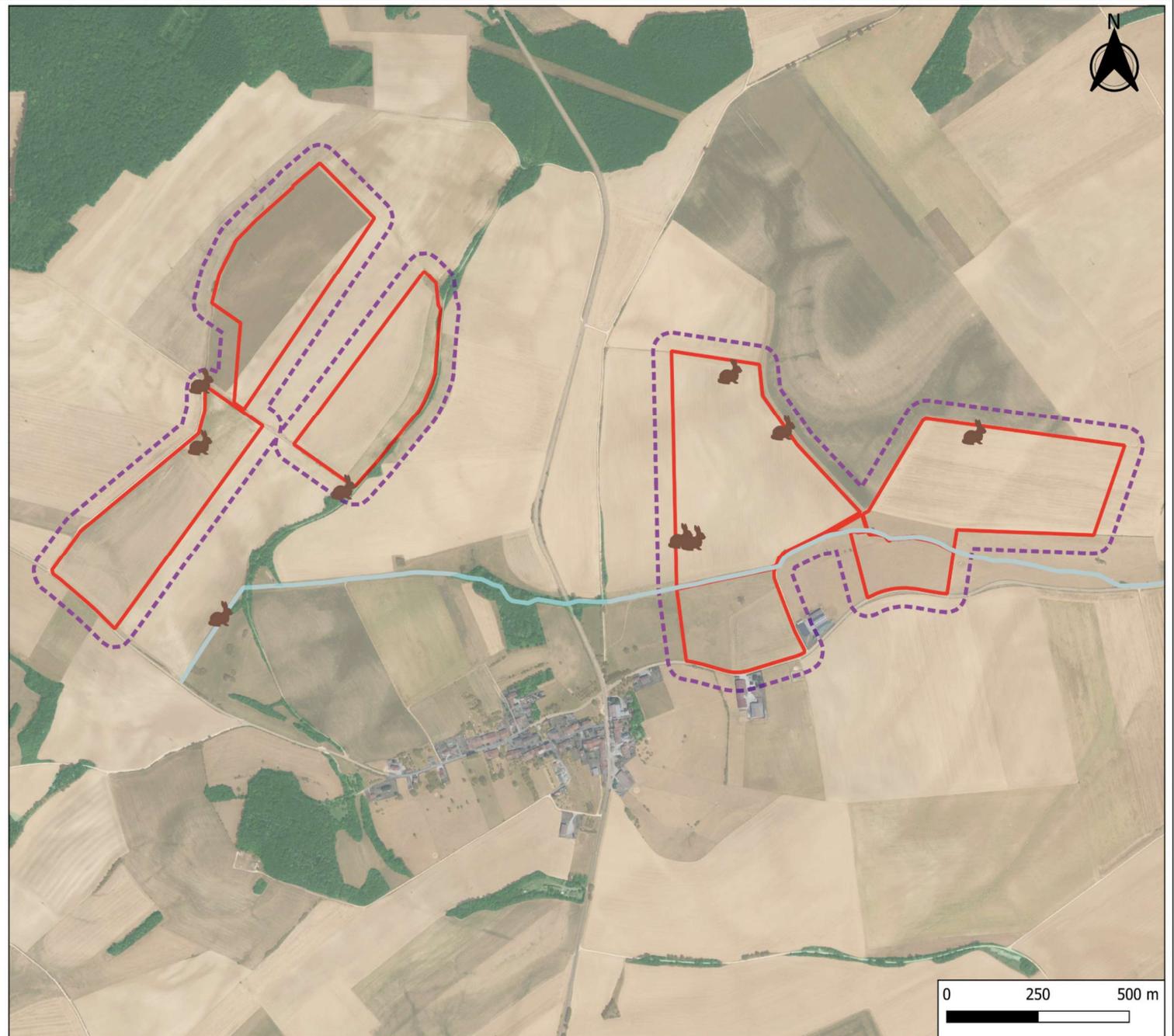
 Lièvre d'Europe

Cortèges

-  Milieux anthropiques
-  Milieux forestiers
-  Milieux ouverts et semi-ouverts
-  Milieux humides et aquatiques

Aires d'étude

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude périphérique



Les enjeux Environnementaux

Pris en compte

DESTREN
ENERGIES

Projet agrivoltaïque de Heippes (55)

Localisation des espèces de chiroptères à enjeux

Espèces à enjeux moyens

-  Grand rhinolophe
-  Oreillard gris
-  Pipistrelle commune
-  Pipistrelle de Nathusius

Espèce à enjeux moyens à forts

-  Murin de Natterer

Espèce à enjeux forts

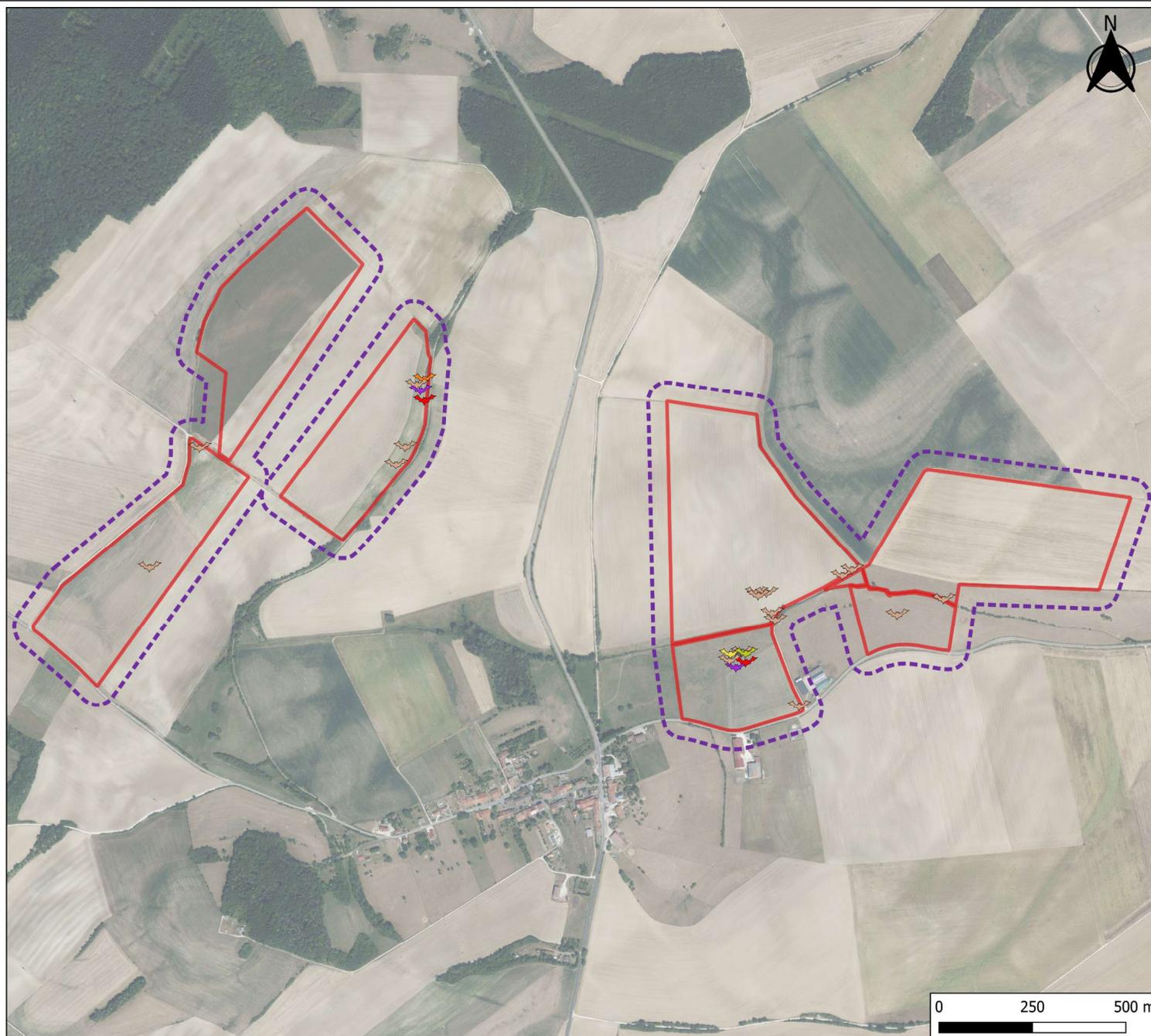
-  Barbastelle d'Europe

Cortèges

-  Milieux anthropiques
-  Milieux forestiers
-  Milieux ouverts et semi-ouverts
-  Milieux humides et aquatiques

Aires d'étude

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude périphérique



Les enjeux Environnementaux

Pris en compte

DESTREN
ENERGIES

Projet agrivoltaïque de Heippes (55)

Localisation des espèces de reptiles à enjeux

Enjeux Moyens

 Lézard des souches †

Enjeux Faibles à Moyens

 Orvet fragile †

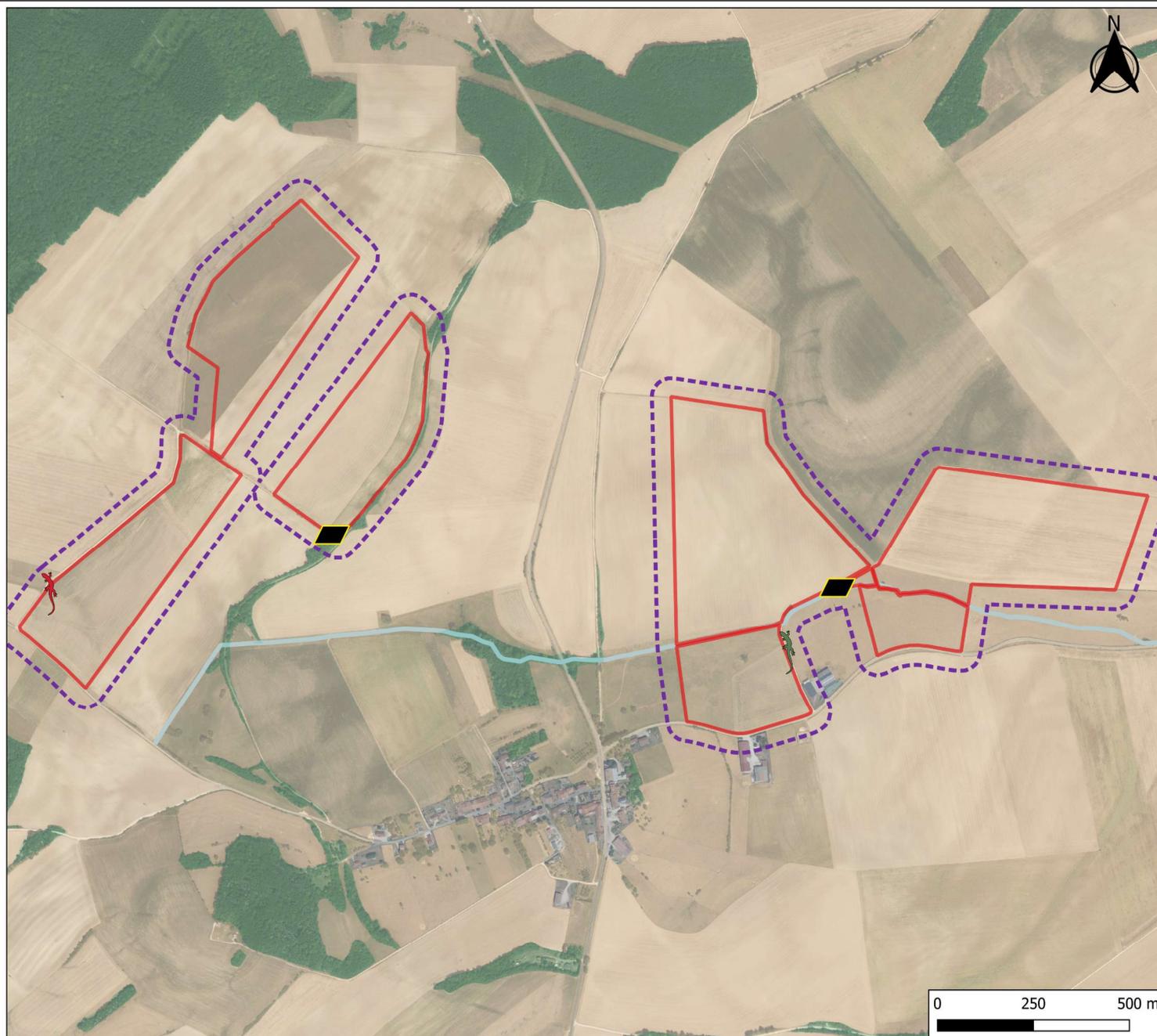
Cortèges

-  Milieux anthropiques
-  Milieux forestiers
-  Milieux ouverts et semi-ouverts
-  Milieux humides et aquatiques

 "Plaque reptiles"

Aires d'étude

-  Aire d'étude périphérique
-  Aire d'étude immédiate



Réalisation: ECR Environnement, 2024
Fond cartographique: BDOrtho IGN

Figure E6 - Localisation des espèces de reptiles à enjeux

Les enjeux Environnementaux

Pris en compte

DESTREN
ENERGIES

Projet agrivoltaïque de Heippes (55)

Localisation des espèces d'insectes à enjeux

Enjeux Moyens à Forts

 Agrion hasté

Enjeux Moyens

 Agrion de Mercure

Enjeux Faibles à Moyens

 Mélitée du plantain

 Thècla de l'orme

Enjeux Faibles

 Agrion de Vander Linden

 Caloptéryx éclatant

 Caloptéryx vierge

 Lema cyanella

Cortèges

 Milieux anthropiques

 Milieux forestiers

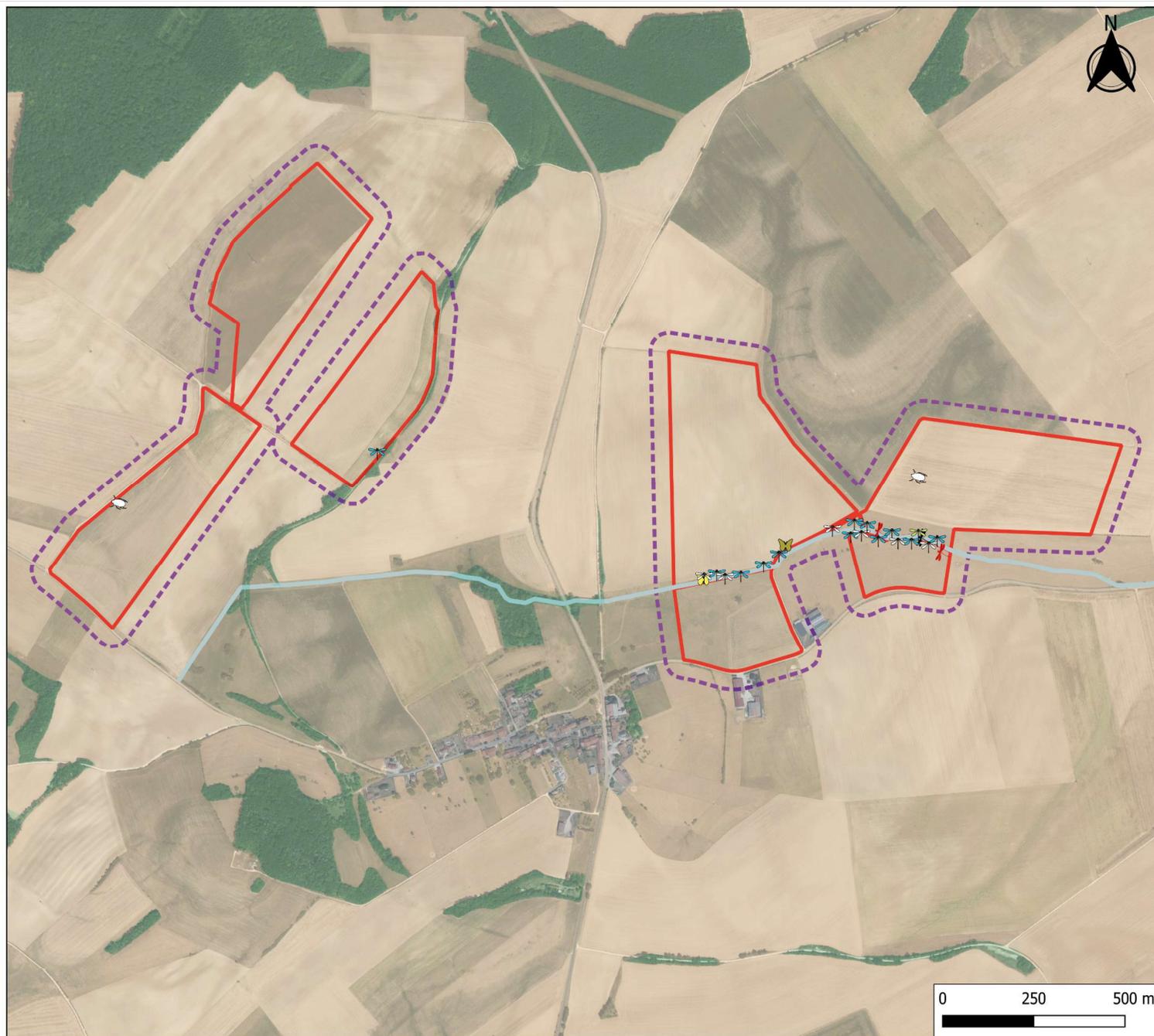
 Milieux ouverts et semi-ouverts

 Milieux humides et aquatiques

Aires d'études

 Aire d'étude immédiate

 Aire d'étude périphérique



Les enjeux Environnementaux

Pris en compte

DESTREN
ENERGIES

Projet agrivoltaïque de Heippes (55)

Synthèse des enjeux écologiques au sein de l'aire d'étude

Enjeux

- Forts
- Moyens à forts
- Moyens
- Négligeable

Déplacements observés

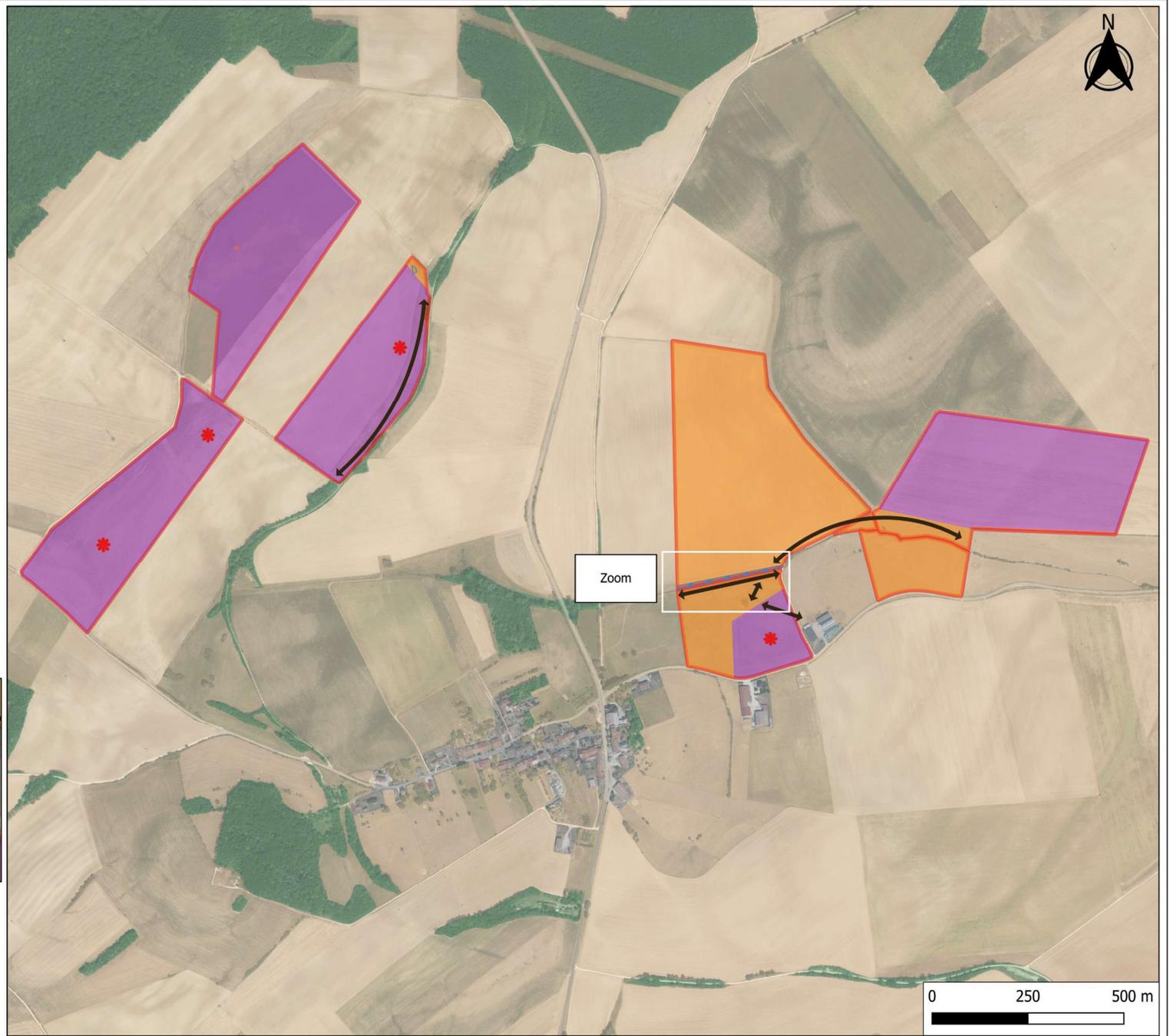
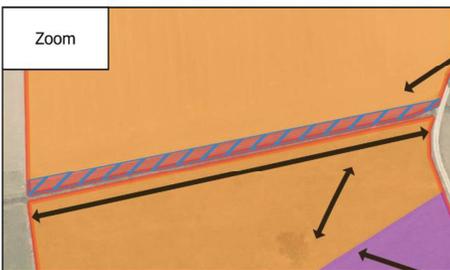
↔ Déplacements des chiroptères

Flore patrimoniale

* Peigne de Vénus

▨ Zones humides

□ Aire d'étude immédiate



14. INTEGRATION PAYSAGERE - Etat initial réalisé (ECR Environnement)



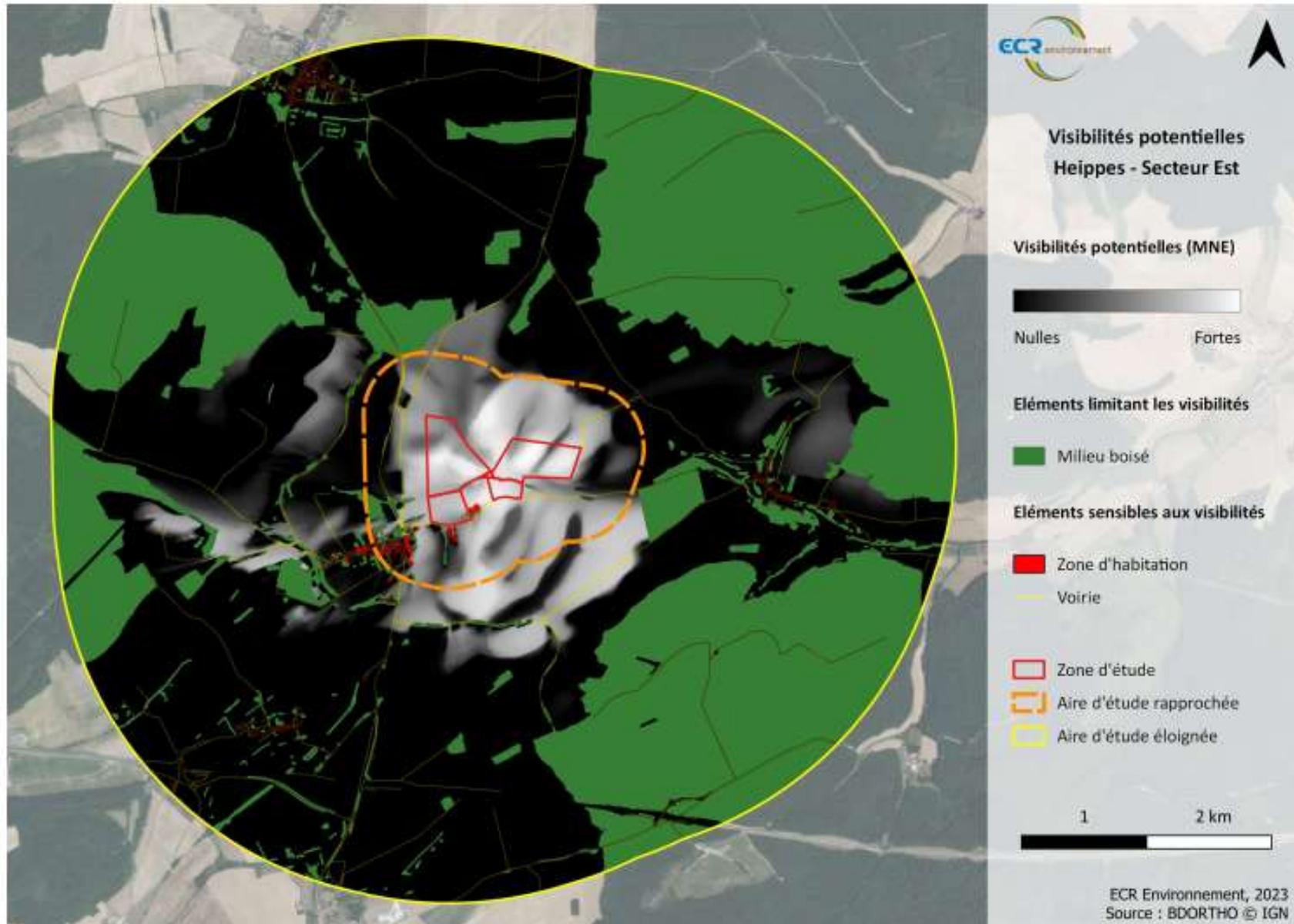


Figure 83 : Zones de visibilités potentielles – Secteur Est

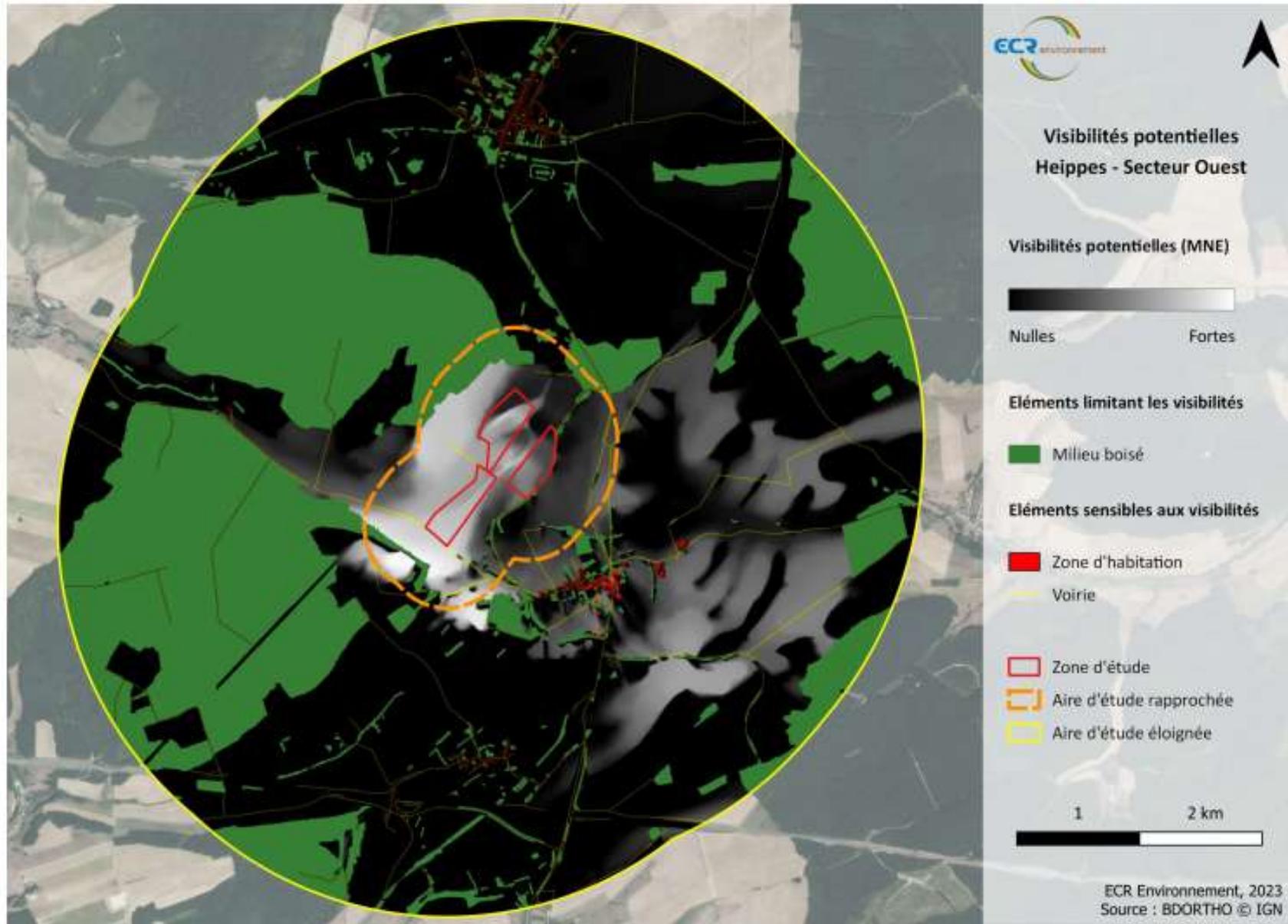
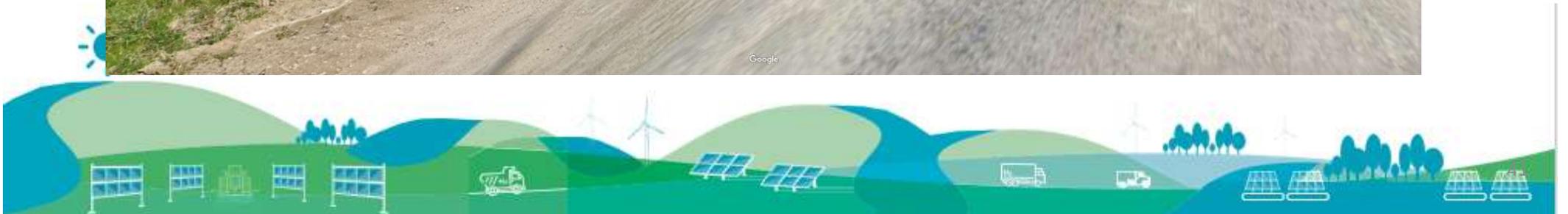
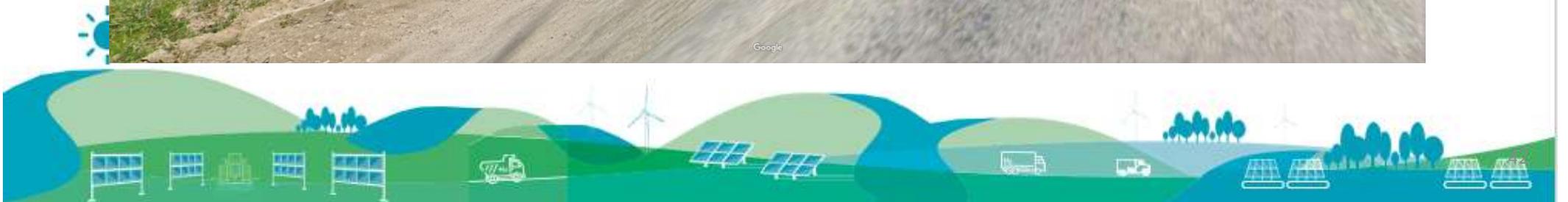
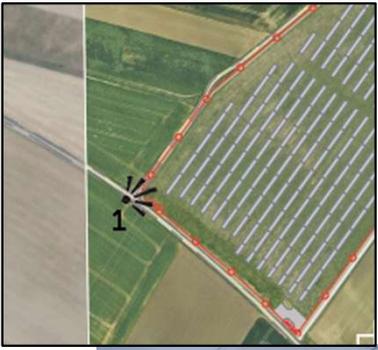
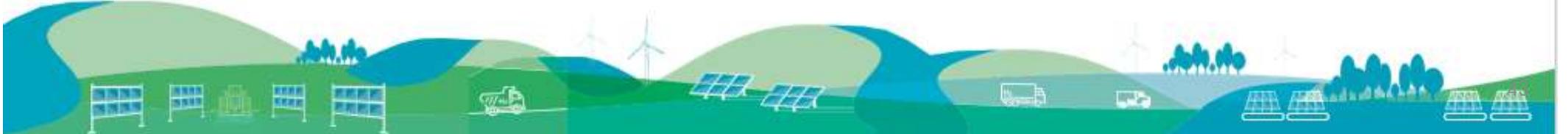
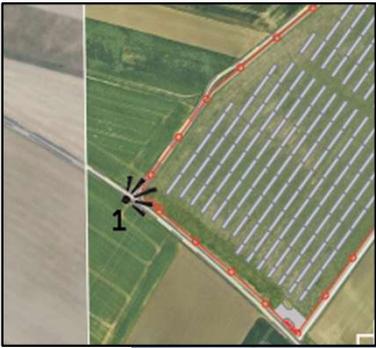
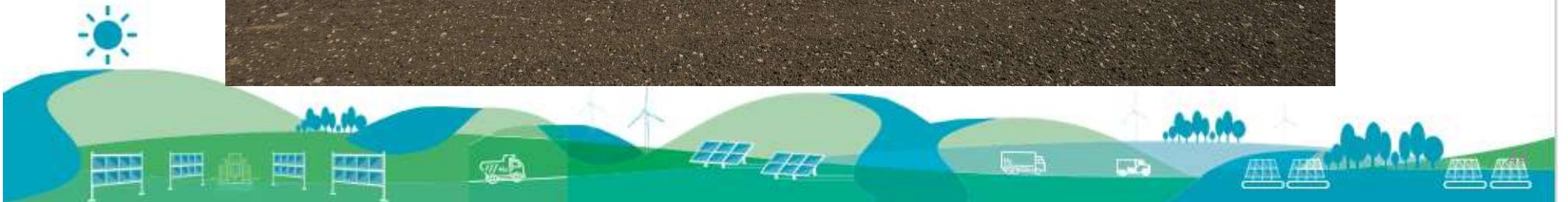


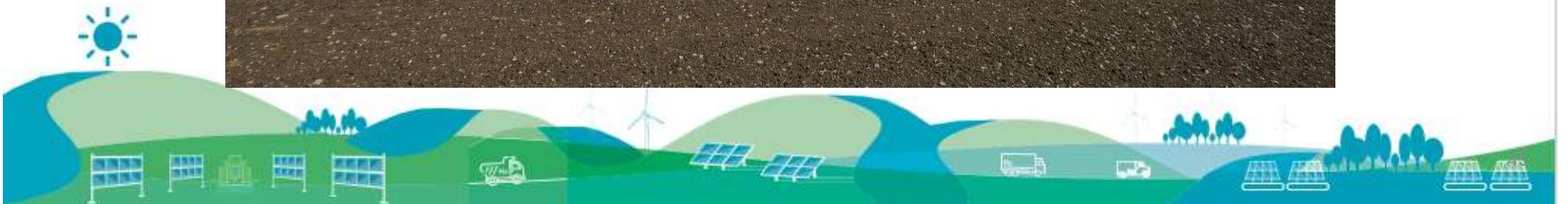
Figure 85 : Zones de visibilités potentielles – Secteur Ouest









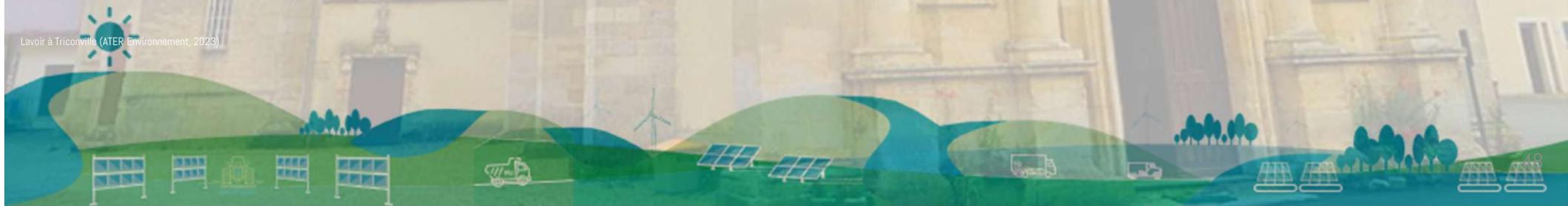






ENJEUX SOCIO- ECONOMIQUES.

Lavoir à Triconville (ATER Environnement, 2023)



CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le présent projet de parc agrivoltaïque est situé à cheval sur les communes de Heippes et Rambluzin-et-Benoite-Vaux, au centre du département de la Meuse (55) en Région Grand-Est et à environ 30 km de Bar-le-Duc, la préfecture.

Au dernier recensement (INSEE, 2020), la population communale s'élevait à 81 habitants pour Heippes et 100 habitants pour Rambluzin-et-Benoite-Vaux. Elles s'intègrent dans la Communauté de Communes de Val de Meuse – Voie Sacrée.

87,2 % des habitants de Heippes en âge de travailler ont un emploi. Cette commune fait ainsi preuve d'un **dynamisme économique**.

78,5 % des habitants de Rambluzin-et-Benoite-Vaux en âge de travailler ont un emploi. Cette commune fait également preuve d'un **dynamisme économique**.

La qualité de l'environnement des personnes vivant dans les deux communes est **correcte** et ne présente pas d'inconvénient pour la **santé**. En effet, l'ambiance acoustique locale est calme, la qualité de l'air est correcte, tout comme celle de l'eau potable. **Le projet n'interfère pas avec les périmètres de protection du captage d'eau potable le plus proche.**

Les zones d'implantation potentielles sont situées dans la Meuse, dans un cadre paysager et naturel riche (bois, forêts, cours d'eau, environnement préservé). Les **activités** sont axées sur la **marche**, la **découverte de paysage**, et le sport en plein air à travers les nombreuses zones boisées à proximité.



ETAPES DE CONCERTATION



Présentation aux deux
Conseils municipaux le
27 mars 2025



Permanence publique
Le 22 mai 2025



Comité de projet
Le 22 mai 2025



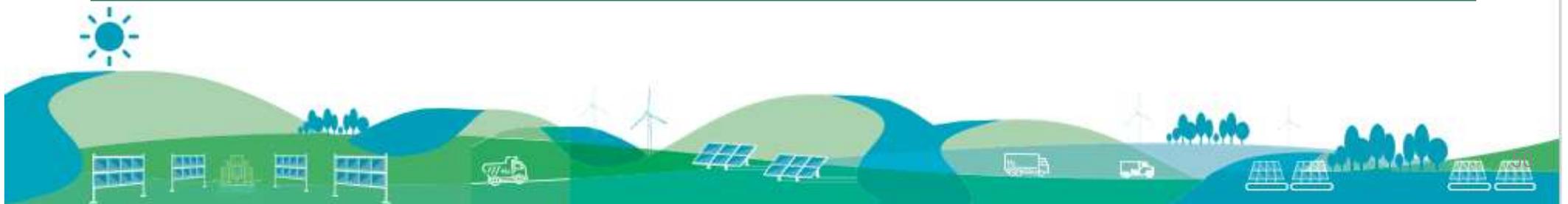
Enquête publique
Pendant l'instruction

LES OBJECTIFS ?

Incorporer les recommandations des habitants. En particulier celles concernant le paysage et l'environnement du projet.

Encourager les réflexions sur le financement du projet, incluant la participation des communes et des riverains.

Se pencher sur la question de l'utilisation de l'énergie sur le territoire.



FISCALITE DU PROJET

Les retombées pour le territoire

Fiscalité Heippes /MW					
Taxes diverses	Commune	Communauté de communes	Département	Région	Total
CFE	- €	775 €			775 €
CVAE	- €	23 €	21 €	44 €	88 €
Taxes foncières	752 €	388 €			1 140 €
IFER	835 €	2 479 €	1 253 €		4 567 €
TOTAL	1 587 €	3 665 €	1 273 €	44 €	6 569 €

Fiscalité Rambluzin-et-Benoite-Vaux /MW					
Taxes diverses	Commune	Communauté de communes	Département	Région	Total
CFE	- €	775 €			775 €
CVAE	- €	23 €	21 €	44 €	88 €
Taxes foncières	726 €	388 €			1 115 €
IFER	835 €	2 479 €	1 253 €		4 567 €
TOTAL	1 562 €	3 665 €	1 273 €	44 €	6 544 €

Estimations des taxes annuelles versées par le propriétaire de l'installation énergétique vers le territoire pour 1MWc installé (sur base de la fiscalité votée en 2022).



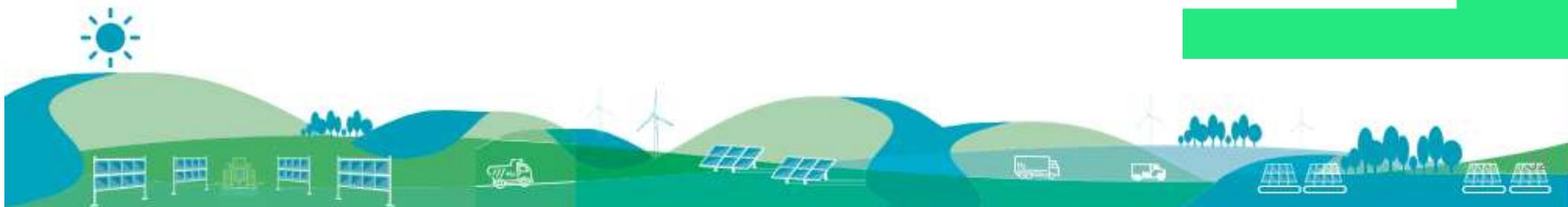
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Obligation, pour le porteur de projet, de proposer des mesures en lien avec l'exploitation du parc.

- ✓ Promotion de l'insertion professionnelle pendant la construction du parc.
- ✓ Mise en valeur du patrimoine local.
- ✓ Revalorisation des terres agricoles à faible rendement.
- ✓ Établissement de contrats d'achat d'électricité (PPA) avec les industries locales.
- ✓ Autoconsommation et redistribution de l'énergie au sein du territoire.
- ✓ Développement de la mobilité hydrogène sur le territoire.

COMPARATIF DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENTS

<p>PLANTATION DE HAIES PAYSAGÈRES</p>  <p>● Possible</p>	<p>AIDE DANS LA RÉNOVATION DU TOIT DE L'ÉGLISE</p>  <p>● Incertaine</p>	<p>ENTERRER LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DU VILLAGE EN MÊME TEMPS QUE LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT</p>  <p>● Possible</p>
<p>PLANTATION D'UNE PARTIE DE FORÊT OU D'UNE HAIE PAYSAGÈRE</p>  <p>● Possible</p>	<p>REVERSER UNE SOMME D'ARGENT FIXE PAR INSTALLATION CONSTRUITE SUR LA COMMUNE</p>  <p>● Incertaine</p>	<p>SENSIBILISATION DES ENFANTS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES</p>  <p>● Possible</p>
<p>AMÉNAGER UN GITE À CHAUVES SOURIS</p>  <p>● Possible</p>	<p>ACHAT DE BIENS MOBILIERS POUR LA SALLE DES FÊTES</p>  <p>● Incertaine</p>	<p>SENTIER TOURISTIQUE SUR LE THÈME DE LA BIODIVERSITÉ AUTOUR DU PARC</p>  <p>● Possible</p>
<p>CO-INVESTIR AVEC LE DÉVELOPPEUR DANS LA SOCIÉTÉ DU PROJET</p>  <p>● Possible</p>	<p>PARTAGER UNE PART DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AVEC LES RIVERAINS</p>  <p>● Possible</p>	



VENT D'EST

MERCI.



14, rue Boulay de la Meurthe - 88000 Épinal

Tél : 03 29 33 03 73

contact@vent-d-est.com

www.vent-d-est.com

